

ED Histoire et civilisations

Centre de Recherche Historique – Centre d'Études juives

Doctorat

Discipline : Histoire et civilisations

**MATHIAS DREYFUSS**

**Fabrique des archives, fabrique de  
l'histoire**

***La construction des sources de l'histoire  
des Juifs en France (fin XVIII<sup>e</sup> s.-fin  
années 1930)***

**Thèse dirigée par:** Sylvie Anne Goldberg, EHESS-CRH

**Date de soutenance : le 23 mai 2017**

- Rapporteurs 1 Yann Potin, Archives nationales  
2 Lisa Leff, American University (Washington D.C.)  
Jury 3 Judith Olszowy-Schlanger, EPHE  
4 Odile Parsis-Barubé, Université de Lille III  
5 Perrine Simon-Nahum, ENS-CNRS

[L]’histoire des archives est une part de cette histoire de la mémoire collective et du goût du souvenir qui sera, le jour où on pourra l’écrire, une des plus passionnantes qu’on puisse rêver<sup>1</sup>.

*À la mémoire de mon père, Bertrand Dreyfuss (25 novembre 1945 – 8 avril 2017)*

---

<sup>1</sup> Marc Bloch « Un dépôt d’archives », *Annales d’histoire économique et sociale*, 1932, vol. 4, p. 189.

## REMERCIEMENTS

*Au seuil de cette thèse, la première personne que je voudrais remercier est Sylvie Anne Goldberg. Sa bienveillance, sa confiance et sa grande disponibilité durant ces longues années ont été précieuses, particulièrement dans les moments difficiles qui ont accompagné la fin de thèse. Le séminaire des doctorants en études juives qu'elle anime est un lieu d'échanges convivial et stimulant. L'autre personne dont le rôle a été essentiel dans la gestation de ce sujet est Laurence Sigal. Les différentes missions qu'elle m'a confiées au sein du musée d'art et d'histoire du Judaïsme ont été un aiguillon fondamental pour ma réflexion. Un grand merci à Yann Potin, qui m'a fait découvrir des trésors d'archives et dont les travaux ont permis de donner une impulsion essentielle à ce travail. Georges Weill m'a fait partager ses réflexions et ses souvenirs au long de déjeuners au cours desquels j'ai beaucoup appris. MM. Gérard Nahon et Simon Schwarzfuchs m'ont également fourni de précieuses indications, ce dont je les remercie.*

*Cette thèse n'aurait pu se faire sans l'aide des personnels des services d'archives et des bibliothèques que j'ai rencontrés au cours de mes recherches. Parmi eux, un sort particulier doit être fait aux chargés d'études documentaires dont la connaissance de l'histoire des dépôts d'archives est un secours irremplaçable. Mes vifs remerciements ici à Bernard Thomas, des Archives départementales de Vaucluse, ainsi qu'aux membres des Archives départementales de Gironde, de Côte-d'Or, du Bas-Rhin, de Moselle, et des Archives municipales de Bordeaux, de Strasbourg, d'Avignon, de Carpentras et de Metz qui m'ont renseigné. Je salue la mémoire de Pascal Faustini, aujourd'hui décédé, qui m'avait fait part d'informations précieuses sur l'histoire de la communauté juive messine. Merci également à Hillel Feuerwerker pour avoir gentiment répondu à ma requête. Aux Archives nationales, Jean-François Moufflet m'a aimablement autorisé à consulter certains originaux du Trésor des chartes. À la BnF, Laurent Héricher m'a très généreusement fait partager son expertise des manuscrits hébreux. Merci également à Joël Cramésnil, responsable du service de l'orientation bibliographique. À la Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle, Ariel Danan, Jean-Claude Kuperminc et Rose Lévine m'ont judicieusement conseillé. Au Consistoire central, Philippe Landau m'a donné des pistes suggestives. Juliette Sibon m'a généreusement autorisé à "dépaqueter" le fichier bibliographique de la Nouvelle Gallia Judaica, à peine arrivé à Villejuif. Nos échanges sur les sources notariales ont été très instructifs pour moi.*

*Ce travail a bénéficié de la relecture dense, riche, toujours extrêmement stimulante d'amis que je remercie sincèrement : Mathieu Mazé, Claire Hennaut, Marie-Paule Caire, Sarah Fargeon, Simon Perego, Michaël Gasperoni et, in fine, mon père. Merci également pour leur soutien constant, y compris dans les moments difficiles, à Ninon Bardet, Ingrid Kuennemann, Marie Tranchet, Raphaël Sigal, Constance Pâris de la Bollardière, Julia Maspero, Alexandre François et Adela Muresan, Mathieu Denis, Noémie Musnik et Yonith Benhamou. Les*

*discussions avec Philippe Artières, Anastasia Illine, Joël Sebban, Sophie Coeuré, Cyril Grange, Martine Cohen, Claire Soussen-Max, Évelyne Oliel-Grausz, Laura Hobson-Faure, Marcia Consolim, Roger Kohn et Lisa Leff ont permis d'ouvrir bien des perspectives. Je remercie également les personnes qui m'ont fourni une aide substantielle dans les traductions et les transcriptions de l'hébreu, du yiddish et du latin : Bernard Vaisbrot, Dominique Rotermund, Jérémie Allouche, Viviane Fritz, Juliette Gaultier et Annick Pegeon.*

*Mes collègues du mahJ ont été un soutien précieux durant toutes ces années. Merci à mon ancienne collègue devenue amie Marjolaine Lévy, ainsi qu'à Raffaella Ricci qui a assuré, à plusieurs reprises, l'intérim de mes fonctions de responsable du service éducatif pendant mes congés studieux. Qu'elle reçoive ici l'expression de ma profonde gratitude. Merci également aux membres de l'équipe du service éducatif, Yaële Baranès, Elisabeth Kurztag, Cécile Petitot, Raphaëlle Krygier, dont les discussions et échanges ont nourri, parfois très concrètement, mon travail de recherche, ainsi qu'à Sandrine Adass. Paul Salmona et Dominique Schnapper ont très gentiment accepté de me voir m'éloigner à plusieurs reprises des rivages de la rue du Temple pour me permettre de me consacrer pleinement à la rédaction : qu'ils en soient sincèrement remerciés. À l'extérieur du musée, je remercie affectueusement Anne Moreau et Isabelle Arasa qui, toutes deux, m'ont encouragé de mille manières.*

*Enfin, j'ai pu compter sur le soutien indéfectible de mes soeurs, spécialement dans les redoutables épreuves familiales traversées à différentes étapes cruciales de la thèse. En nouant ensemble quelques fils familiaux, l'intitulé de ce travail de recherche s'éclairera de lui-même. Je rends un hommage appuyé à la petite "boîte de Pandore" d'archives ordinaires que mon père constitua dans un geste perequien il y a une cinquantaine d'années et à la douce transmission du judaïsme que ma mère m'a prodiguée.*

*Le dernier mot, la dédicace de ce travail est pour Raluca, ma femme, qui m'entoure de son affection et sans qui, chose absolument certaine, ce travail n'aurait jamais pu aboutir.*

*Cette recherche a bénéficié du soutien financier des American Jewish Archives de Cincinnati (Loewenstein-Wiener Fellowship, 2008-2009), de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de la Fondation Hillel abritée par la Fondation du Judaïsme Français et d'une aide au terrain délivrée par le Centre de Recherche Historique (EHESS). Je remercie particulièrement Isabelle Cohen (FMS) pour son aide précieuse.*

## RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

**Résumé :** *L'idée selon laquelle l'histoire des Juifs en France ferait partie intégrante de l'histoire nationale fut posée pour la première fois, de façon ambiguë, à la faveur des débats sur la « régénération » politique et civile des Juifs, à la fin des années 1780. Toutefois, cette idée ne s'affirma scientifiquement qu'un siècle environ plus tard. Comment cette histoire a-t-elle été pensée, écrite, conceptualisée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ? En repartant des conditions concrètes dans lesquelles archivistes et historiens se sont saisis des documents relatifs à cette histoire, nous tentons de montrer que le processus de constitution de l'histoire des Juifs en France en domaine de savoir propre, adossé à des documents authentiques, ne peut être séparé du contexte général de mutation des conditions du travail scientifique en France à partir des années 1830, dans le cadre de ce qui a été nommé l'historiographie documentaire. Au cœur du projet idéologique de la Monarchie de Juillet (1830-1848), se logeait en effet le rêve d'un inventaire et d'une publication intégraux des sources de l'histoire de France, conjugués à la mise en œuvre du principe de respect des fonds : dans quelle mesure ces mutations archivistiques ont-elles conditionné l'écriture de l'histoire des Juifs en France ? Les archivistes, bibliothécaires et plus largement les érudits qui ont inventorié, classé et décrit ces matériaux leur ont donné une visibilité inédite au sein des dépôts, tout en les laissant globalement à l'écart des chantiers de publication des sources de l'histoire de France. Les traces laissées par la présence de certaines de ces pièces dans les anciens inventaires des archives royales, dévoilent une mémoire documentaire équivoque de la présence juive en France médiévale, installée, à ses dépens, au cœur des mécanismes d'affirmation du pouvoir capétien entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. En réaction à l'image négative de la place des Juifs dans la société médiévale résultant d'une telle approche centrée sur les sources du droit civil et canonique, une autre histoire de la contribution des Juifs à l'histoire de France se dessine à partir du milieu des années 1870. Celle-ci met en avant l'apport des manuscrits hébraïques à la connaissance de la langue française et aboutit à la définition de la notion de sources judéo-françaises. Elle est prolongée, dans la décennie suivante, par la mise en valeur d'ensembles documentaires mués en sources célébrant la patiente intégration des Juifs à la France. Elle tente ainsi, avec difficulté, de dépasser les contradictions inhérentes à l'écriture d'une histoire des Juifs en France pensée comme une ligne continue dans le temps et dans l'espace. Elle souligne également, en creux, la faible place accordée aux archives internes aux communautés juives françaises dans la construction de cette histoire, tournée vers l'extérieur davantage que vers l'intérieur.*

**Mots-clés :** *historiographie documentaire – Science du Judaïsme en France – archives et érudition – Arsène Darmesteter – Isidore Loeb – franco-judaïsme – récit national*

## ABSTRACT AND KEY WORDS

**Abstract** : *The idea that the history of Jews in France represents an integral part of the national history emerged for the first time in an ambiguous manner, during the debates on the political and civil “regeneration” of Jews, toward the end of the 1780s. However, this idea was not affirmed from a scientific point of view until one century later. How was this history conceived, written, conceptualized throughout the XIX century? Looking at the concrete conditions under which archivists and historians accessed documents pertaining to this history, I will attempt to show that the process of constructing French Jewish history as a separate domain with its own knowledge base, reinforced with authentic documents, cannot be separated from the larger context of the changing conditions of scientific work in France from the 1830s onward, in the framework of what has been called documentary historiography. At the heart of the July Monarchy’s (1830-1848) ideological project was the dream of the inventory and publication of key sources of French history, coupled with the establishment of the principle of “respect des fonds”: to what extent did these changing archival practices influence the writing of French Jewish history? The archivists, librarians and scholars, more generally, who inventoried, catalogued and described these materials gave them a new visibility within Archives, all while excluding them from the publications of the sources of French history. The traces of the presence of certain pieces in the former Royal archive inventories reveal the equivocal documentary memory of the Jewish presence in medieval France, settled, to its own detriment, at the heart of Capetian power between the XII and XV centuries. In reaction to the negative image of the place the Jews had in medieval society resulting from such an approach centered in the sources of civil and canon law, another history of the Jewish people’s contribution to French history emerged in the middle of the 1870s. This highlighted the contribution of Hebrew manuscripts to the knowledge of the French language and led to the definition of the notion of Judeo-French sources. This approach was continued in the next decade, by the valorization of documentary ensembles celebrating the patient integration of Jews in France. In this manner, this alternative history tried, with difficulty, to overcome the inherent contradictions to the writing of a linear history of Jews in France, conceived of as a continuum in time and space. It also showed, indirectly, the peripheral role that archives belonging to French Jewish communities played in the construction of this history, which was more outward – than inward – looking.*

**Keywords** : *documentary historiography – Wissenschaft des Judentums in France – archives and scholarship – Arsène Darmesteter – Isidore Loeb – Franco-Judaism – French historical narrative.*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS</b> .....	<b>5</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>13</b>
<i>I — HISTORIOGRAPHIE DES ÉTUDES JUIVES EN FRANCE ET CONSTRUCTION DES SOURCES DE L’HISTOIRE DES JUIFS : UN ÉTAT DES LIEUX</i> .....	<b>16</b>
<i>II — LA QUESTION DE L’UTILISATION DES SOURCES HISTORIQUES NON-JUIVES POUR ÉCRIRE L’HISTOIRE DES JUIFS : LES APPROCHES D’ELLIS RIVKIN (1957) ET DE GAVIN LANGMUIR (1962)</i> .....	<b>19</b>
<i>III — DES SOURCES À LA MÉMOIRE : LA RÉOUVERTURE DU DÉBAT SUR LA PLACE DES JUIFS DANS LE RÉCIT NATIONAL À L’AUNE DES LIEUX DE MÉMOIRE (1984-1993)</i> .....	<b>24</b>
<i>IV — LE « TOURNANT ARCHIVISTIQUE » DES ANNÉES 1990 ET 2000 : RENOUVELLEMENT DES PROBLÉMATIQUES AUTOUR DE LA CONSTRUCTION DES SOURCES HISTORIQUES</i> .....	<b>26</b>
<i>V — PROBLÉMATIQUES DE RECHERCHE</i> .....	<b>34</b>
<i>VI — LES « ARCHIVES JUIVES FRANÇAISES » : UN INTÉRÊT RÉCENT POUR LEUR HISTOIRE</i> .....	<b>38</b>
<i>VII — BORNES CHRONOLOGIQUES DE L’ENQUÊTE</i> .....	<b>39</b>
<i>VIII — PRÉSENTATION DU PLAN</i> .....	<b>39</b>
<i>IX — PRÉSENTATION DES SOURCES</i> .....	<b>41</b>
<i>X — UN DERNIER MOT SUR LA MÉTHODE</i> .....	<b>43</b>
<b>CHAPITRE I. ORDRE DES LIVRES ET IMAGINAIRE HISTORIQUE : « L’HISTOIRE DE LA SYNAGOGUE EN FRANCE » À L’AUNE DU CATALOGUE DE L’HISTOIRE DE FRANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1858)</b> .....	<b>47</b>
<i>INTRODUCTION : DU QUANTITATIF AU QUALITATIF OU COMMENT MESURER LA PRODUCTION IMPRIMÉE RELATIVE À L’HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ?</i> .....	<b>47</b>
1. APPROCHES QUANTITATIVES DE LA PRODUCTION HISTORIOGRAPHIQUE EN FRANCE ET INVISIBILITÉ DES PUBLICATIONS RELATIVES À L’HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE .....	<b>47</b>
2. LES BIBLIOGRAPHIES HISTORIQUES : INTÉRÊTS ET LIMITES DE CETTE SOURCE POUR UNE ÉTUDE QUANTITATIVE .....	<b>49</b>
3. ENTRE QUANTITATIF ET QUALITATIF : POUR UNE ARCHÉOLOGIE DU CATALOGUE DE L’HISTOIRE DE FRANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE .....	<b>51</b>
<i>I — CONSTRUCTION DE CATÉGORIES BIBLIOGRAPHIQUES ET ÉMERGENCE D’UNE HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE SÉPARÉE DE LA GANGUE DE LA THÉOLOGIE</i> .....	<b>52</b>
1. L’INVENTION DE LA SUBDIVISION LD : HISTOIRE RELIGIEUSE DE FRANCE AU SEIN DE L’HISTOIRE DE FRANCE .....	<b>53</b>
2. LA PLACE DES « CULTES NON CATHOLIQUES » AU SEIN DE LA SECTION LD : HISTOIRE RELIGIEUSE DE FRANCE .....	<b>55</b>
3. LES COTES LD : HISTOIRE RELIGIEUSE DE FRANCE ET LF : HISTOIRE ADMINISTRATIVE, DES INNOVATIONS BIBLIOGRAPHIQUES AU SERVICE DU PROJET IDÉOLOGIQUE DU SECOND EMPIRE .....	<b>57</b>
<i>II — UNE COTE MAL TAILLÉE ? LA COTE LD<sub>183</sub> : « GÉNÉRALITÉS DE LA SYNAGOGUE EN FRANCE »</i> .....	<b>59</b>
1. RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE ET THÉMATIQUE DES ARTICLES DE LD <sub>183</sub> .....	<b>59</b>
2. CHRONOLOGIE DES PARUTIONS D’OUVRAGES ET CHRONOLOGIE D’ENTRÉE DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : DES EFFETS DE DISCORDANCE .....	<b>60</b>
3. <i>DES JUIFS EN FRANCE</i> (1845) DE THÉOPHILE HALLEZ : UN OUVRAGE D’HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE ? CRITÈRES HISTORIOGRAPHIQUES ET CRITÈRES BIBLIOGRAPHIQUES .....	<b>63</b>
4. EN 1858 : UNE HISTORIOGRAPHIE DES JUIFS EN FRANCE EN JACHÈRE .....	<b>65</b>

<b>III — LA COTE LD<sub>184</sub> « DÉTAILS DE L'HISTOIRE DE LA SYNAGOGUE EN FRANCE » : UNE HISTOIRE EN MIETTES .....</b>	<b>67</b>
1. RETOUR À LA QUESTION À LA REPRÉSENTATIVITÉ DU CORPUS : LD <sub>184</sub> , UN REFLET EXACT DE LA PRODUCTION IMPRIMÉE RELATIVE À L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE ? .....	69
2. LD <sub>184</sub> : LES « PIÈCES » JUSTIFICATIVES DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE ? LE CRITÈRE DU FORMAT .....	71
3. LD <sub>184</sub> , UN PUZZLE BIBLIOGRAPHIQUE .....	73
4. LES ARTICLES DE LD <sub>184</sub> : DES SOURCES HISTORIQUES ? LA QUESTION DES USAGES HISTORIOGRAPHIQUES .....	76
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>80</b>
<b>CHAPITRE II : AUX ORIGINES DE L'HISTORIOGRAPHIE DES JUIFS EN FRANCE : ENTRE DROIT, POLITIQUE ET ÉRUDITION (1780-1851) .....</b>	<b>89</b>
<b>INTRODUCTION : D'UN CONCOURS À L'AUTRE OU POURQUOI ÉCRIRE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE (1820-1860) ? .....</b>	<b>89</b>
<b>I — POUR RENDRE LES JUIFS UTILES ET HEUREUX EN FRANCE, IL FAUT LES ARRACHER À L'HISTOIRE. LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE METZ (1787) .....</b>	<b>98</b>
1. UN CONTRE-MODÈLE : « L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES JUIFS EN FRANCE » DANS LES DISSERTATIONS CRITIQUES DE LOUIS-MICHEL DE BOISSI (1785) .....	98
2. FAIRE OU NE PAS FAIRE L'HISTOIRE DES JUIFS ? LE « PLAN D'UN MÉMOIRE » DE P.-L. ROEDERER POUR LES CANDIDATS AU CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE METZ (1787) .....	99
3. L'ABBÉ GRÉGOIRE VS. ZALKIND HOURWITZ : LE PESANT HÉRITAGE DE L'ÉRUDITION DES HÉBRAÏSANTS CHRÉTIENS SUR LES JUIFS .....	102
<b>II — LES JUIFS MIS EN CHIFFRES : DE NOUVEAUX OUTILS CONCEPTUELS POUR PENSER LA PRÉSENCE JUIVE EN FRANCE .....</b>	<b>107</b>
1. EN MARGE DE L'ESSAI SUR LA RÉGÉNÉRATION DES JUIFS : GRÉGOIRE ET LES « REGISTRES TRÈS-INFORMES » DE LA COMMUNAUTÉ DE METZ, SOURCES POUR LA STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DES JUIFS .....	107
2. USAGES POLITIQUES DU PASSÉ : DE LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS (1781) DE C.-W. DOHM ET LE MÉMOIRE SUR LA NATION JUIVE D'ALSACE (1781) .....	112
<b>III — LES LETTRES PATENTES DU 10 JUILLET 1784 RELATIVES AUX JUIFS D'ALSACE, « PREMIÈRE ÉBAUCHE D'UN CODE POUR LES JUIFS » (ROBERT ANCHEL) ? .....</b>	<b>114</b>
1. LES ARCHIVES DE LA DOMINATION MISES AU SERVICE DE LA POLITIQUE MONARCHIQUE À L'ÉGARD DES JUIFS D'ALSACE .....	117
2. MISES EN ARCHIVES ET MONUMENTALISATION DOCUMENTAIRE : DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ROYALE AUX SÉRIES ARCHIVISTIQUES LOCALES ET NATIONALES .....	118
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>128</b>
<b>CHAPITRE III : L'HISTOIRE DES JUIFS SAISIE PAR LE DROIT PUBLIC : À LA RECHERCHE DES MONUMENTS JURIDIQUES DES ISRAËLITES FRANÇAIS (1806-1853) .....</b>	<b>131</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>131</b>
<b>I — LA COLLECTION DES ACTES ET ÉCRITS DE L'ASSEMBLÉE DES ISRAËLITES ET DU GRAND SANHÉDRIN (1807-1808) DE DIOGÈNE TAMA, ENTRE MONUMENT JURIDIQUE ET DOCUMENT HISTORIQUE .....</b>	<b>133</b>
1. LA COLLECTION DES ACTES ET ÉCRITS PAR DIOGÈNE TAMA : SIMPLE « PROCÈS-VERBAL » DE L'ASSEMBLÉE DES ISRAËLITES ? .....	133
<b>II — LE RECUEIL DES LOIS CONCERNANT LES ISRAËLITES DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 (1851) : UNE « HISTOIRE OFFICIELLE DES JUIFS DE FRANCE DEPUIS CES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES » (ISIDORE CAHEN) ? .....</b>	<b>141</b>
1. UN « MANUEL D'ADMINISTRATION ISRAËLITE » (A.-H. HALPHEN) ? .....	141
2. TEMPS DE L'HISTOIRE, TEMPS DU DROIT .....	143
3. LES SOURCES DU « RECUEIL HALPHEN » : ARCHIVES DE L'ÉTAT ET ARCHIVES DES CONSISTOIRES .....	144
<b>III — LOUIS FRANCIA BEAUFLEURY, HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES JUIFS DE BAYONNE ET DE BORDEAUX DEPUIS 1550 (1799) : VERS UNE CONTRE-HISTOIRE ? .....</b>	<b>146</b>
1. LES « ORDONNANCES DE NOS ROIS » : LIGNE DE DÉMARCATIION ENTRE LA NATION JUIVE PORTUGAISE DE BORDEAUX ET LES AUTRES NATIONS JUIVES DU ROYAUME .....	148
2. DES ACTES ROYAUX AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA NATION JUIVE PORTUGAISE : UNE CIRCULATION SYMBOLIQUE .....	151
3. L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES JUIFS À BORDEAUX ET À BAYONNE DEPUIS 1550 : UNE HISTOIRE « CORPORATISTE » ? LES ARCHIVES DE LA NATION PORTUGAISE DE BORDEAUX EN PROCÈS .....	153



<b>CONCLUSION</b> .....	<b>162</b>
<b>CHAPITRE IV. LES « LOIS EMPREINTES DE FANATISME » (I. BÉDARRIDE) : DE L'HISTOIRE DU DROIT MONARCHIQUE À L'HISTOIRE DES JUIFS (ANNÉES 1810- ANNÉES 1860)</b> .....	<b>163</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>163</b>
<b>I — L'EMPIRE DES COLLECTIONS DE LOIS : LES JUIFS DU ROYAUME COMME ABSTRACTION JURIDIQUE À L'USAGE DES HISTORIENS ET DES JURISTES (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>S.)</b> .....	<b>167</b>
1. LES LOIS RELATIVES AU JUIFS EN FRANCE AU MOYEN ÂGE DANS LE <i>RECUEIL DES ANCIENNES LOIS FRANÇAISES</i> D'ISAMBERT (1821) .....	168
2. NICOLAS BRUSSEL (1727) : LE « PRODUIT DES JUIFS », UNE ABSTRACTION JURIDIQUE AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DE L'ABSOLUTISME ROYAL .....	172
<b>II — LA LAYETTE « JUIFS » DU TRÉSOR DES CHARTES : MÉMORIAL OU LAYETTE « FOURRE-TOUT » ? ARCHÉOLOGIE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE RELATIF AUX JUIFS, SITUÉ AU COEUR DES ARCHIVES ROYALES</b> .....	<b>177</b>
1. LA LAYETTE « JUIFS DU ROYAUME (1198-1321) DANS L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU TRÉSOR DES CHARTES .....	178
2. LA LAYETTE « JUIFS » À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS SUCCESSIVES D'INVENTAIRES DU TRÉSOR DES CHARTES : UNE REMONTÉE ARCHÉOLOGIQUE (XIII <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> S.).....	183
3. LA PIÈCE MANQUANTE : À LA RECHERCHE DE J 427 N°19 .....	190
<b>III — DES USAGES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES AUX USAGES HISTORIOGRAPHIQUES : LES PIÈCES DE LA LAYETTE « JUIFS » COMME SOURCES POUR L'HISTOIRE DES JUIFS</b> .....	<b>195</b>
1. J 427 N°18 (1321) : LES FORTUNES D'UNE « FABLE » DANS LE TRÉSOR DES CHARTES .....	196
2. J 427 N°13 : MÉMOIRE JUIVE DE PARIS ET HISTOIRE ANTIQUAIRE .....	199
3. SAMUEL CAHEN AUX ARCHIVES DU ROYAUME (1840) : À LA RECHERCHE DES MANUSCRITS HÉBREUX, « VÉNÉRABLES DÉBRIS, TÉMOINS DE NOS ANCIENS MALHEURS » .....	201
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>204</b>
<b>CHAPITRE V. DES ARCHIVES DE L'EMPIRE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. L'INVENTION DES « SOURCES JUDÉO-FRANÇAISES », ENTRE HISTOIRE ET PHILOGIE (ANNÉES 1860 – ANNÉES 1900)</b> .....	<b>207</b>
<b>INTRODUCTION : DES DOCUMENTS AUX MONUMENTS : LA CONTROVERSE DE 1862 ET LA REDÉFINITION DU PAYSAGE DOCUMENTAIRE EN FRANCE</b> .....	<b>207</b>
<b>I — DES ARCHIVES DE L'EMPIRE À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE : LES VICISSITUDES DES MANUSCRITS HÉBRAÏQUES DU TRÉSOR DES CHARTES</b> .....	<b>210</b>
<b>II — AUTOUR DU MANUSCRIT HÉBREU 302 : LES AVENTURES D'UN GLOSSAIRE HÉBREU-FRANÇAIS DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE PUIS NATIONALE</b> .....	<b>223</b>
1. LE BNF HÉBREU 301, DANS L'OMBRE DU « GLOSSAIRE DE PARIS » .....	225
2. DU BNF HÉBREU 302 AU « GLOSSAIRE DE PARIS (A. DARMESTETER) : LA SECONDE VIE D'UN CODEX.....	227
3. DU MANUSCRIT À L'ÉDITION SCIENTIFIQUE : LE « GLOSSAIRE DE PARIS » DANS TOUS SES ÉTATS .....	234
<b>III — EXTENSION DU DOMAINE DES SOURCES JUDÉO-FRANÇAISES : LE CAS DES LIVRES DE COMPTES D'HÉLIOT DE VESOUL AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE CÔTE-D'OR</b> .....	<b>242</b>
1. CHRONIQUE D'UNE DISSÉMINATION DOCUMENTAIRE DES PIÈCES RELATIVES AUX JUIFS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE CÔTE-D'OR : À LA RECHERCHE DU « CARTON DES JUIFS » .....	246
2. CHRONIQUE DE LA SAISIE ÉRUDITE DES LIVRES DE COMPTES D'HÉLIOT DE VESOUL : À PROPOS D'UN « MANUSCRIT QUE L'ON DIT ÊTRE TALMUD » .....	250
3. ISIDORE LOEB ET LES « LIVRES DE COMMERCE » D'HÉLIOT DE VESOUL (1884) : DE L'HISTOIRE LOCALE À LA PHILOGIE ROMANE .....	255
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>265</b>
<b>CHAPITRE VI. LA CONSTRUCTION DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE : UN TRÉSOR LAPIDAIRE INCLASSABLE</b> .....	<b>267</b>
<b>INTRODUCTION : LE TOURNANT DES ANNÉES 1870 : RECONNAISSANCE LITTÉRAIRE, MÉCONNAISSANCE ARCHÉOLOGIQUE DES JUIFS EN FRANCE MÉDIÉVALE</b> .....	<b>267</b>
1. LE VOLUME XXVII DE L' <i>HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE</i> (1877) : L'ENTRÉE SOLENNELLE DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DES JUIFS DANS LE GIRON NATIONAL .....	267
2. DES MANUSCRITS AUX PIERRES : LA PLACE DES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES DANS LES <i>INSCRIPTIONS DE LA FRANCE DU V<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE</i> DE F. DE GUILHERMY (1873) .....	271

<b>I — ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RELATIVES AUX JUIFS DE FRANCE MÉDIÉVALE : UN SAVOIR ANTIQUAIRE EN CONSTRUCTION .....</b>	<b>275</b>
1. LE « HASARD, DIEU DES CHERCHEURS » : LA DÉCOUVERTE FORTUITE DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE LA PRÉSENCE JUIVE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE. LES EXEMPLES DE BORDEAUX (1854) ET DIJON (1803-1811) .....	279
2. LA PRÉMÉDITATION : LES GRAFFITI D'ISSOUDUN (1833). LE RELEVÉ D'INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES COMME AVENTURE HÉROÏQUE .....	283
<b>II — LE TEMPS DE L'INVENTAIRE EXHAUSTIF DU « TRÉSOR LAPIDAIRE » (MOÏSE SCHWAB) DES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES DE FRANCE (1897-1904) .....</b>	<b>289</b>
3. PALÉOGRAPHIE OU ÉPIGRAPHIE HÉBRAÏQUES ? MOÏSE SCHWAB FACE AUX ÉCRITURES DES STÈLES HÉBRAÏQUES DE FRANCE MÉDIÉVALE .....	293
4. LES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES DE FRANCE COMME « MANUSCRIT LITHIQUE » : LA LEÇON PARADOXALE DE L'INVENTAIRE DE M. SCHWAB .....	298
<b>III — LA FAIBLE CONTRIBUTION DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES RELATIFS AUX JUIFS EN FRANCE À LA CONSTITUTION DES ANTIQUITÉS NATIONALES .....</b>	<b>299</b>
1. LES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES COMME « TRÉSOR LAPIDAIRE » : PATRIMONIALISATION ET MUSÉALISATION DES STÈLES HÉBRAÏQUES .....	299
2. UNE DÉCOUVERTE ÉPIGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE MAJEURE : LES STÈLES HÉBRAÏQUES DE LA RUE PIERRE-SARRAZIN (PARIS) .....	301
3. DES PIERRES ET DES CRÂNES... ENQUÊTE SUR UN REFOULEMENT DE LA MÉMOIRE .....	305
4. ENTRE ART ET ARCHÉOLOGIE : LES <i>JUDAICA</i> DE LA COLLECTION STRAUSS AU MUSÉE DE CLUNY ET LA DÉFINITION D'UN ART RELIGIEUX JUIF FRANÇAIS .....	311
5. L'ART DISPARU DES SYNAGOGUES MÉDIÉVALES DE FRANCE : DU SILENCE DES TRACES À L'IMPOSSIBILITÉ CONCEPTUELLE D'UNE ARCHÉOLOGIE JUIVE DE LA FRANCE MÉDIÉVALE. DE VIOLLET-LE-DUC À DAVID KAUFMANN..	314
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>316</b>
<b>CHAPITRE VII. CLASSIFICATION DES ARCHIVES ET ÉCRITURE DE L'HISTOIRE LOCALE DES JUIFS EN FRANCE (V. 1830 – V. 1880) .....</b>	<b>325</b>
<b>INTRODUCTION : LA <i>GALLIA JUDAICA</i>. DICTIONNAIRE DE LA FRANCE D'APRÈS LES SOURCES RABBINIQUES (1897) D'HEINRICH GROSS : UN RÉPERTOIRE DE L'HISTOIRE LOCALE DES JUIFS DE FRANCE ? .....</b>	<b>325</b>
<b>I — MISE EN ORDRE DES ARCHIVES ET RÉVÉLATION DE « MASSIFS DOCUMENTAIRES » RELATIFS AUX JUIFS DANS LES DÉPÔTS D'ARCHIVES PUBLIQUES .....</b>	<b>331</b>
1. LES <i>MONUMENTS INÉDITS DE L'HISTOIRE DU TIERS-ÉTAT</i> (1836) : UNE LOGIQUE D'ÉVITEMENT DES DOCUMENTS RELATIFS AUX JUIFS .....	332
2. DE LA LOGIQUE D'ÉVITEMENT À LA RENCONTRE DES PREMIERS « GISEMENTS DOCUMENTAIRES » RELATIFS AUX JUIFS : LE CAS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU BAS-RHIN .....	335
<b>II — DES GISEMENTS DOCUMENTAIRES À LA MONOGRAPHIE RÉGIONALE : LE TRAVAIL PIONNIER DE GUSTAVE SAIGE SUR LES JUIFS DU LANGUEDOC ANTÉRIEUREMENT AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE (1881) .....</b>	<b>347</b>
3. DES JUIFS, SEIGNEURS AU MOYEN ÂGE ? CHARTES LANGUEDOCIENNES MÉDIÉVALES ET FRANCO-JUDAÏSME ....	356
4. JEAN RÉGNÉ, CRITIQUE DE SAIGE .....	359
<b>III — LES ARCHIVES NATIONALES AU SERVICE DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE : LA RENCONTRE DE L'ÉRUDITION CHARTISTE ET DU PROJET SCIENTIFIQUE PORTÉ PAR LA REVUE DES ÉTUDES JUIVES .....</b>	<b>363</b>
1. SIMÉON LUCE ET LE « CATALOGUE DES ACTES RELATIFS AUX JUIFS DANS LE TRÉSOR DES CHARTES SOUS PHILIPPE LE BEL » (1881).....	363
2. ISIDORE LOEB AUX ARCHIVES NATIONALES : CHRONIQUE D'UNE FIÈVRE ARCHIVISTIQUE .....	372
3. L'AFFIRMATION IDENTITAIRE DERRIÈRE LA « DÉCOUVERTE » DOCUMENTAIRE : AUTOUR DU LIVRE DE LA TAILLE DE PARIS DE 1292-1297 ET DE SON EXPLOITATION ÉRUDITE PAR ISIDORE LOEB .....	374
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>378</b>
<b>CHAPITRE VIII. LE TEMPS DE L'HISTOIRE CRITIQUE. LES ARCHIVES MISES AU SERVICE D'UNE HISTORIOGRAPHIE DE LA « COEXISTENCE PACIFIQUE » ? (V. 1880- V. 1905) .....</b>	<b>385</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>385</b>
<b>I — ISIDORE LOEB ET L'« HISTORIOGRAPHIE DOCUMENTAIRE » : POINTS DE CONVERGENCE ET POINTS DE DIVERGENCE .....</b>	<b>386</b>

1. DE L'HISTORIOGRAPHIE DOCUMENTAIRE À L'ÉCOLE MÉTHODIQUE : NOUVEAUX CHANTIERS, NOUVEAUX PARADIGMES .....	386
2. ISIDORE LOEB, <i>LE JUIF DE L'HISTOIRE ET LE JUIF DE LA LÉGENDE</i> (1890) : À DISTANCE DES SOURCES NARRATIVES	390
3. À DISTANCE DES SOURCES NARRATIVES ET DES ARCHIVES JUDICIAIRES : RETROUVER LES JUIFS DANS LES ARCHIVES FINANCIÈRES ET FISCALES DU MOYEN ÂGE .....	395
<b>II — L'HISTOIRE DES JUIFS D'AVIGNON ET DU COMTAT VENAISSIN : UN CAS « IDÉAL » .....</b>	<b>399</b>
1. LA MÉTHODE MONOGRAPHIQUE D'ISIDORE LOEB SAISIE À PARTIR DE SES CARNETS DE RECHERCHE, ENTRE RELIQUES ET DONNÉES SCIENTIFIQUES .....	402
2. ISIDORE LOEB DANS LES DÉPÔTS D'ARCHIVES À ORANGE ET CARPENTRAS : LES LEÇONS DE SES CARNETS DE TRAVAIL .....	407
3. LES ARCHIVES CARPENTRASSIENNES, MIROIRS DES POUVOIRS LÉGISFÉRANT SUR LES JUIFS ET LEUR SAISIE ÉRUDITE PAR ISIDORE LOEB .....	408
4. SOURCES EXTERNES OU SOURCES INTERNES ? LES STATUTS DES JUIFS D'AVIGNON ET DU COMTAT VENAISSIN, CIRCULATIONS ARCHIVISTIQUES ET EXPLOITATION ÉRUDITE .....	414
5. LES STATUTS DES JUIFS D'AVIGNON ET DU COMTAT VENAISSIN DANS LES DÉPÔTS D'ARCHIVES DE VAUCLUSE : APOGÉE ET DÉCLIN D'UNE SOURCE « INTERNE » SUR L'HISTOIRE DES JUIFS DU PAPE .....	419
<b>III — L'ÉMERGENCE DES ARCHIVES NOTARIALES COMME SOURCES DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE. VERS UNE HISTOIRE COMMUNE DES JUIFS ET DES CHRÉTIENS AU MOYEN ÂGE ? .....</b>	<b>425</b>
1. SALOMON KAHN ET LES REGISTRES NOTARIAUX MONTPELLIÉRAINS : LE CRÉDIT JUIF EN QUESTION .....	429
2. ADOLPHE CRÉMIEUX : LES REGISTRES NOTARIAUX ET LA QUESTION DE LA CITOYENNETÉ DES JUIFS DE MARSEILLE	435
3. PAUL HILDENFINGER ET LES SOURCES NOTARIALES D'ARLES : JEUX D'ÉCHELLE, DE L'INDIVIDU À LA COMMUNAUTÉ .....	440
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>444</b>
<b>CHAPITRE IX. À LA RECHERCHE DES SOURCES DE L'HISTOIRE « INTÉRIEURE » DES JUIFS DE FRANCE .....</b>	<b>447</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>447</b>
<b>I — LES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES DE METZ : UNE APPROCHE GÉNÉALOGIQUE .....</b>	<b>453</b>
1. QU'EST-CE QU'UN <i>MEMORBUCH</i> ? ARCHÉOLOGIE D'UNE SOURCE CARDINALE DE L'HISTOIRE DES JUIFS, DE LA MÉMOIRE À L'HISTOIRE .....	453
2. À LA RECHERCHE DES MÉMORIAUX DE METZ .....	458
3. OLRY TERQUEM ET LES NOTICES SUR LES RABBINS DE METZ, UNE HISTOIRE DEPUIS LES MARGES .....	464
4. DES ARCHIVES ISRAÉLITES DE METZ À LA COLLECTION EMMERY : QUELLES ARCHIVES POUR QUELLE HISTOIRE « INTÉRIEURE » DES JUIFS DE METZ ? .....	466
5. L'HISTOIRE DU RABBINAT DE METZ PAR ABRAHAM CAHEN (1883) : LES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES DE METZ AU SERVICE DE L'HAGIOGRAPHIE .....	470
6. DAVID KAUFMANN ET LE REGISTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE METZ : UNE MONUMENTALISATION PARADOXALE	475
<b>II — MONUMENTS OU ÉPAVES ARCHIVISTIQUES ? LES <i>PINKASSIM</i> « FRANÇAIS », DES SOURCES AU RISQUE DE LEUR DISLOCATION ET DE LEUR DISSÉMINATION .....</b>	<b>478</b>
1. L'EXCEPTION BORDELAISE : SUR LES MARGES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA NATION JUIVE PORTUGAISE DE BORDEAUX, LES CONTOURS D'UNE AUTRE HISTOIRE .....	481
2. QUE SONT DEVENUS LES AUTRES <i>PINKASSIM</i> « FRANÇAIS » ? DISPERSION, DISSÉMINATION ET DIFFICULTÉ À ÉCRIRE L'HISTOIRE « INTÉRIEURE » DES JUIFS DE FRANCE .....	483
3. LA QUASI-ABSENCE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DE REGISTRES COMMUNAUTAIRES EN FRANCE : UNE FORME D'AUTOCENSURE ? .....	485
<b>III — DES REGISTRES COMMUNAUTAIRES AUX REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL : DES NATIONS À LA NATION, UN GESTE DE SÉPARATION EN VUE DE L'INTÉGRATION.....</b>	<b>489</b>
1. LES <i>PINKASSIM</i> DE CARPENTRAS : UN REGISTRE PEUT EN CACHER UN AUTRE .....	489
2. DES REGISTRES « INFORMES » ET MAL TENUS : L'INDICE D'UN REGARD NÉGATIF PORTÉ SUR LES REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL ANCIEN DES JUIFS (FIN DES ANNÉES 1780-ANNÉES 1830) .....	494
3. LES REGISTRES DE CIRCONCISION : DES SOURCES FRANCO-JUIVES ? JEAN-LÉON CARDOZO DE BÉTHENCOURT ET LE « TRÉSOR DES JUIFS SÉPHARDIM » .....	496
4. LES <i>MOHELBUCHER</i> ALSACIENS ET LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES ISRAÉLITES D'ALSACE ET DE LORRAINE .....	499

5. DES MARGES AU CENTRE : LES JUIFS DE PARIS AU XVIII <sup>e</sup> SIÈCLE, L'ÉTAT-CIVIL D'UNE POPULATION SOUS SURVEILLANCE .....	503
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>507</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE : QU'EST-CE QU'UNE SOURCE DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE ? ....</b>	<b>509</b>
<b>ÉPILOGUE : ROBERT ANCHEL ET LES SOURCES DE L'HISTOIRE DES JUIFS EN FRANCE .....</b>	<b>517</b>
<b>INDEX GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>533</b>
<b>INDEX GÉNÉRAL.....</b>	<b>536</b>

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

*Les histoires écrites uniquement d'après les documents officiels sont le plus souvent des trompe-l'œil, car elles risquent de ne présenter qu'un côté de la vie, et non le plus intéressant ; il faut qu'elles ne négligent pas les autres sources d'information, si elles veulent être complètes et fidèles. L'histoire juive, en particulier, telle qu'on est en train de la constituer avec les données empruntées aux archives, a bien chance de rester stérile ou de répandre des idées fausses si elle ne profite pas des secours que peuvent lui prêter les écrits juifs ; outre qu'elle est nécessairement partielle, puisqu'elle n'écoute que des voix généralement hostiles à ceux qu'elle étudie, elle les voit sous un jour que modifierait sûrement la connaissance des manifestations diverses de leur activité<sup>2</sup>.*

Le grand-rabbin Israël Lévi (1856-1939), figure marquante du judaïsme français entre les années 1880 et l'entre-deux-guerres, fut tout à la fois un homme de foi et un homme de science, titulaire successivement de la chaire d'histoire juive au Séminaire Israélite de Paris et de judaïsme rabbinique à l'École Pratique des Hautes Études. Succédant à ces différents postes à Isidore Loeb (1839-1892), son maître<sup>3</sup>, il fut également en charge, à partir de 1892, de la revue bibliographique de la *Revue des études juives* que son prédécesseur avait inaugurée à la création de la revue, en 1880. Outil de recension critique de la littérature scientifique portant de près ou de loin sur le judaïsme et son histoire, cette revue bibliographique trimestrielle fut un terrain propice aux réflexions sur la manière d'écrire

---

<sup>2</sup> Israël Lévi, « Les Juifs de Candie de 1380 à 1483 », *Revue des études juives*, 1893, XXVI, p. 198-199.

<sup>3</sup> Selon Maurice Liber, lui-même disciple d'Israël Lévi : Maurice Liber, « Isidore Loeb et les études juives », *Revue des études juives*, 1939, CV, p. 16-22.

l'histoire juive. La publication en 1892 de l'ouvrage du jeune historien Hippolyte Noiret (1864-1888) sur l'histoire de la domination vénitienne en Crète à la fin du Moyen Âge<sup>4</sup>, offrit ainsi à Israël Lévi l'occasion d'un bref discours de la méthode dont est tirée la citation placée en exergue. Il revenait sur un point essentiel : la question de l'usage des sources d'archives pour écrire l'histoire des Juifs<sup>5</sup>.

La critique d'I. Lévi à l'encontre du livre d'H. Noiret insistait sur la « stérilité » des histoires des Juifs se limitant aux « documents officiels », plus loin simplement qualifiés d' « archives », une équivalence entre les deux notions fixée au XVIII<sup>e</sup> siècle, non remise en cause par les historiens et archivistes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, bien au contraire<sup>6</sup>. Ces histoires auraient, selon Israël Lévi, le défaut non seulement de présenter le côté le moins intéressant de la vie des Juifs, mais, plus grave encore, de répandre des idées fausses sur ces derniers.

Les années 1890 ont marqué dans l'université française l'apogée de l'école dite « méthodique », « dominée par l'idée que la construction historique vise à mettre en ordre, dans un enchaînement logique et chronologique, des collections de "faits", dont chacun doit être minutieusement établi<sup>7</sup> ». L'établissement des faits impliquait le recours direct aux documents d'archives soumis à une série d'opérations analytiques visant à en peser l'authenticité tant diplomatique (critique de vérité) qu'historique (critique de sincérité)<sup>8</sup>. Cette double opération critique constitua le fondement épistémologique d'une discipline historique érigée au rang de science par une génération d'historiens se positionnant en rupture tant par rapport aux historiens « romantiques » (Guizot, Michelet, Thierry, Mignet, Thiers) qu'à ceux qui leur avaient succédé sous le Second Empire (Taine, Fustel de Coulanges, Renan)<sup>9</sup>. Ce

---

<sup>4</sup> Hippolyte Noiret, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète de 1380 à 1485, tirés des archives de Venise*, Paris, Thorin et fils, 1892.

<sup>5</sup> J'ai pris le parti de mettre systématiquement une majuscule au nom commun Juif. Si l'emploi de la minuscule est préconisé par les normes typographiques en usage à l'Imprimerie nationale et a été défendu par certains auteurs (notamment Dominique Schnapper, *Juifs et israélites*, Paris, Gallimard, 1980, p. 34), j'ai préféré maintenir la majuscule dans la mesure où elle renvoie dans les textes dont il sera principalement question à la dimension ethnique et culturelle, et très rarement au fait confessionnel. Le terme de judaïsme est toujours laissé avec une minuscule. Dans les citations, c'est toujours l'orthographe choisie par l'auteur qui est reprise.

<sup>6</sup> Amédée Outrey, « Sur la notion d'archives, en France, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 1953, 76 (4<sup>e</sup> série, t. 31), p. 277-286. On retrouve une approche similaire chez Charles-Victor Langlois et Henri Stein, *Les archives de l'histoire de France*, Paris, A. Picard, 1891, p. I : « Nous entendons par "archives de l'histoire de France" la collection de tous les *documents d'archives* relatifs à l'histoire de France, c'est-à-dire les pièces officielles de toute espèce : chartes, comptes, enquêtes, etc., et les correspondances publiques ou privées. »

<sup>7</sup> Olivier Guyotjeannin, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, Librairie générale française, 1998, p. 24.

<sup>8</sup> Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale*, Paris, Brépols, 2006, p. 369.

<sup>9</sup> Jean Walch, « Romantisme et positivisme : une rupture épistémologique dans l'historiographie ? », *Romantisme*, 1978, vol. 8, n° 21, p. 161-172. Ce dernier estime qu'entre l'histoire romantique et l'histoire « positiviste » du dernier tiers du siècle, il n'y a pas eu de rupture épistémologique, mais un simple changement de seuil. Par ailleurs, sur les relations ambivalentes entre Gabriel Monod, chef de file de l'école

mouvement alla de pair avec une forte professionnalisation du métier d'historien, passant par la maîtrise obligée des « sciences auxiliaires » – paléographie, diplomatique et surtout philologie – permettant d'exercer cette critique documentaire selon des normes scientifiques rigoureuses<sup>10</sup>.

Face à une telle sanctification par la critique des documents d'archives, la position défendue par Israël Lévi semblait exprimer une opinion divergente dans la mesure où il s'agissait moins pour lui de reprocher à H. Noiret une critique inexacte ou insuffisante des archives vénitiennes que de s'y être limité strictement quand il s'agissait de retracer l'histoire des Juifs de Crète. C'était donc la construction historiographique mettant en son centre les archives saisies comme *sources* de l'histoire des Juifs qui était en quelque sorte visée ici par I. Lévi.

Cette assertion apparaît d'autant plus intéressante à relever qu'il a été montré que l'institutionnalisation des sciences religieuses, au sein desquelles ont timidement éclos les études juives, dans la France du tournant des années 1870 et 1880, fut portée par le crédo scientifique défendu par l'historien protestant Gabriel Monod, chef de file de l'école dite « méthodique<sup>11</sup> ». Un crédo qui mettait en avant une approche objective, non partisane et non dogmatique de l'histoire des religions et qui insistait sur la méthode empirique et rationnelle, progressant du particulier au général, dans l'établissement des faits historiques<sup>12</sup>.

Dans quelle mesure le point de vue avancé par Israël Lévi reflétait-il une opinion partagée parmi les historiens des Juifs en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ? Dans quelle

---

méthodique, et Michelet, voir : Yann Potin, « Les fantômes de Gabriel Monod. Papiers et paroles de Jules Michelet, érudit et prophète », *Revue historique*, 2 janvier 2013, n° 664, p. 803-836. Plus généralement : François Hartog, *Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 102-159 et la critique virulente par Fustel de la « méthode » prônée par la nouvelle génération d'historiens rassemblée autour de Monod.

<sup>10</sup> Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976, p. 261-270 ; Gérard Noiriel, *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, p. 211-237 (ch. « Naissance du métier d'historien »).

<sup>11</sup> Perrine Simon-Nahum, « La *Revue des études juives* et la science du judaïsme : la préhistoire de l'histoire » dans Judith Olszowy-Schlanger et Simon Claude Mimouni (éds.), *Les revues scientifiques d'études juives. Passé et avenir à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la « Revue des études juives » [actes de la table ronde, Paris, 13-14 novembre 2002]*, Paris Louvain, Peeters, 2006, p. 1-20. La même auteure a également rappelé le parallèle très proche entre la naissance de la *Revue des études juives* et celle de la *Revue d'Histoire des Religions*, fondée la même année, en 1880, par Maurice Vernes.

<sup>12</sup> Gabriel Monod, « Du progrès des études historiques en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 1876, I, n° 1, p. 5-38. L'approche défendue par Monod insistait en outre sur l'effort de réconciliation patriotique et républicaine, six ans après la défaite face à la Prusse. Cf. *Ibid.*, p. 38 où Monod évoque les « rejets du même sol, les enfants de la même race, ne reniant aucune part de l'héritage paternel, tous fils de la vieille France, et en même temps tous citoyens au même titre de la France moderne. »

généalogie intellectuelle s'insérait-il ? Pointait-il une approche documentaire distinguant fondamentalement ces historiens des Juifs de leurs confrères « généralistes » ?

## I — HISTORIOGRAPHIE DES ÉTUDES JUIVES EN FRANCE ET CONSTRUCTION DES SOURCES DE L'HISTOIRE DES JUIFS : UN ÉTAT DES LIEUX

---

La question de la constitution des études juives en France a fait, depuis le début des années 1990, l'objet de travaux qui ont profondément renouvelé la compréhension des enjeux philosophiques, idéologiques, politiques et plus généralement socioculturels de ce qui a été défini comme le modèle français d'études juives<sup>13</sup>. Ces analyses ont permis de préciser les traits originaux de cette troisième voie ouverte entre, d'une part, le modèle allemand – pionnier – de la *Wissenschaft des Judentums* (Science du judaïsme), dont les axes programmatiques ont été tracés dès 1819 par les intellectuels juifs allemands réunis au sein du *Verein für die Kultur und Wissenschaft des Juden* (Association pour la Culture et la Science des Juifs) à Berlin, et, d'autre part, le modèle polono-russe, plus tardif, impulsé par les écrits de l'historien Simon Dubnov (1860-1941) à partir du début des années 1890 et qui aboutit à la fondation, en 1925, du YIVO (*Yiddisher Visenschaftlekher Institut*, Institut scientifique yiddish) à Vilna (actuelle Lituanie)<sup>14</sup>.

Au cœur du projet intellectuel de Leopold Zunz (1794-1886), père fondateur de la Science du judaïsme en Allemagne, se trouvait la question de la définition de ce que lui-même caractérisa comme les « sources juives » de l'histoire des Juifs. Dans son écrit séminal sur la littérature rabbinique, paru à Berlin en mai 1818, le jeune savant proposait de réordonner intégralement les textes de la tradition juive selon les méthodes fixées par la philologie allemande classique<sup>15</sup>. Perrine Simon-Nahum a rappelé qu'une telle transposition du modèle

---

<sup>13</sup> Sylvie Anne Goldberg, « Histoire juive, histoire des Juifs: d'autres approches », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, vol. 49, n° 5, p. 1019-1029.

<sup>14</sup> La bibliographie est immense à ce sujet. Sur la *Wissenschaft des Judentums*, on renverra à la collection d'essais réunis par Ismar Schorsch, *From Text to Context. The Turn to History in Modern Judaism*, Hanovre et Londres, Brandeis University Press, 1994, 403 p. Sur le modèle polono-russe, voir en dernier lieu : Cecile Kuznitz, *YIVO and the Making of Modern Jewish Culture. Scholarship for the Yiddish Nation*, New York, Cambridge University Press, 2014, XVI-307 p. L'acronyme YIVO est parfois traduit par Institut scientifique juif.

<sup>15</sup> Zunz s'inspira des enseignements qu'ils avaient reçus à l'université de Berlin entre 1815 et 1819 des maîtres de la philologie classique, les hellénisants August Boeckh (1785-1867) et Friedrich August Wolf (1759-1824). Cf. Leon Wieseltier, « *Etwas Über Die Jüdische Historik* : Leopold Zunz and the Inception of Modern Jewish Historiography », *History and Theory*, mai 1981, vol. 20, n° 2, p. 135-149. Le texte programmatique de Zunz a été repris dans ses *Gesammelte Schriften* (Berlin, 1875, t. I, p. 1-31), et traduit en français : Leopold Zunz, « Quelques mots sur la littérature rabbinique. En sus, quelques informations sur un vieil ouvrage hébraïque encore inédit (1818) », *Pardès*, traduit de l'allemand par Marc de Launay, 1994, n° 19-20, p. 45-67. De



de la philologie classique à l'histoire littéraire du judaïsme, discipline que Zunz ambitionna de fonder littéralement, constituait un tour de force dans la mesure où les grands représentants de la philologie classique contestaient aux anciens Hébreux l'existence-même de documents historiques fiables pour la période antérieure à l'exil babylonien, repoussant ainsi « le judaïsme hors du champ de l'histoire antique et de l'histoire tout court<sup>16</sup> ». Quant à la période talmudique, elle n'était guère mieux traitée, du fait du discrédit que l'Église faisait peser depuis le XIII<sup>e</sup> sur ce corpus, mépris réaffirmé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par des théologiens protestants hostiles au judaïsme<sup>17</sup>. La première tâche de L. Zunz, d'Abraham Geiger (1810-1874) et plus tard, de Moritz Steinschneider (1816-1907) fut donc de rassembler et de publier les textes de la tradition juive en vue de les constituer en sources historiques fiables. L'application de la méthode historico-critique aux textes de la tradition juive permit à Zunz de restituer ces derniers comme des produits historiquement déterminés et d'abolir en partie, selon Céline Trautmann-Waller, la distinction entre écrits sacrés et écrits profanes<sup>18</sup>. Cette désacralisation relative de ces textes était en quelque sorte compensée par une re-sacralisation de l'histoire juive sous la forme d'une histoire monumentale du judaïsme, structurée autour de héros culturels et de grands textes scientifiquement établis<sup>19</sup>.

De son côté, P. Simon-Nahum a retracé, dans une étude devenue classique, le contexte intellectuel et idéologique qui a présidé au transfert en France du modèle philologique allemand à partir de l'époque de la Monarchie de Juillet (1830-1848) jusqu'à l'avènement de la Troisième République (1870)<sup>20</sup>. Des savants juifs, tels que Salomon Munk (1803-1867) ou

---

manière générale, voir : Céline Trautmann-Waller, *Philologie allemande et tradition juive. Le parcours intellectuel de Leopold Zunz*, Paris, les Éd. du Cerf, 1998, p. 175-207.

<sup>16</sup> Perrine Simon-Nahum, « Entre hellénisme et judaïsme : la vision de l'Antiquité chez les philologues et historiens juifs du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Évelyne Patlagean et al. (éds.), *Écriture de l'histoire et identité juive. L'Europe ashkénaze XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, les Belles Lettres, 2003, p. 229-249. Citation p. 232.

<sup>17</sup> Gilbert Dahan, *La polémique chrétienne contre le judaïsme au Moyen âge*, Paris, Albin Michel, 1991, 152 p. ; C. Trautmann-Waller, *Philologie allemande et tradition juive, op. cit.*, p. 187-193. Plus récemment : Daniel Tollet (éd.), *Les Églises et le Talmud. Ce que les chrétiens savaient du judaïsme (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, 202 p.

<sup>18</sup> C. Trautmann-Waller, *Philologie allemande et tradition juive, op. cit.*. Voir également : Perrine Simon-Nahum, « Exégèse traditionnelle et philologie: La *Wissenschaft des Judentums* », *Pardès*, 1994, n° 19-20, p. 144-162.

<sup>19</sup> C. Trautmann-Waller, *Philologie allemande et tradition juive, op. cit.*, p. 176. Voir également Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, traduit par Éric Vigne, Paris, Gallimard, 1991, p. 103 : « Pour la première fois, l'histoire, et non pas un texte sacré, s'érige en juge du judaïsme. »

<sup>20</sup> Perrine Simon-Nahum, *La cité investie. La « Science du judaïsme » français et la République*, Paris, Cerf, 1991, 348 p. Cette recherche s'inscrit en outre dans le courant des études de transferts culturels entre France et Allemagne auxquelles les travaux de Michael Werner et Michel Espagne dans les années 1980, ont donné une forte impulsion. Voir notamment : Michel Espagne et Michaël Werner, « La construction d'une référence culturelle allemande en France : genèse et histoire (1750-1914) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*,

Joseph Derenbourg (1811-1895), tous deux venus d'Allemagne, importèrent en l'adaptant le modèle philologique allemand en France et engagèrent, à l'image de leurs confrères allemands, des chantiers de collecte, de classification, d'édition et de traduction de textes de la tradition juive pour en faire, là encore, des sources historiques sûres.

Les travaux qui viennent d'être cités, et plus largement les nombreuses études qui se sont intéressées à l'émergence d'une historiographie juive au XIX<sup>e</sup> siècle, ont accordé une attention soutenue à la construction, sous l'égide de la philologie, des textes issus de la tradition juive en sources d'une histoire du judaïsme comprise essentiellement, sous la plume de Zunz et de ses épigones en Allemagne, de Munk en France, comme l'histoire critique de sa littérature. On retrouvait un écho direct de cette conception dans l'argumentation d'Israël Lévi mentionnée en exergue : aux documents officiels, Lévi opposait la production littéraire des Juifs, caractérisée par lui de « sérieux critérium de la condition sociale<sup>21</sup> ». Cette approche héritait de celle mise en œuvre par les deux générations de savants juifs européens qui l'avaient précédé.

Les recherches sur la Science du judaïsme en France ne se sont pas limitées à la discussion des aspects strictement herméneutiques liés à l'entreprise de rationalisation scientifique du judaïsme, mais ont embrassé les impacts sociaux, culturels et idéologiques qui lui ont été étroitement liés<sup>22</sup>. Ainsi, chez P. Simon-Nahum, cette question s'inscrit dans une réflexion visant à cerner, à travers les débats, les productions savantes ou encore la circulation des modèles herméneutiques entre la France et l'Allemagne, l'émergence d'un courant intellectuel interne au judaïsme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci fut à la fois fortement marqué par le voisin allemand et autonome dans ses visées, son inscription dans le paysage scientifique hexagonal et le message politique que ses représentants – savants, écrivains, publicistes – ont porté dans l'espace public. « [A]ffirmation d'une histoire politique au côtés d'une histoire sociale ; importance donnée à l'histoire des idées par rapport à l'analyse des comportements collectifs, dans l'étude des minorités où les processus de représentation jouent un rôle déterminant. Il [l'ouvrage] témoigne de la possibilité d'étudier le judaïsme comme

---

1987, vol. 42, n° 4, p. 969-992. Dans le même esprit, voir également : Dominique Bourel, « La *Wissenschaft des Judentums* en France », *Revue de Synthèse*, avril-juin 1988, IV<sup>e</sup> série, n° 2, p. 265-280.

<sup>21</sup> I. Lévi, « Les Juifs de Candie de 1380 à 1483 », art. cit, p. 199.

<sup>22</sup> Pour l'Allemagne, voir en particulier : Michel Espagne et Michaël Werner, « La construction d'une référence culturelle allemande en France : genèse et histoire (1750-1914) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1987, vol. 42, n° 4, p. 969-992. Ces deux études se situent à la charnière de l'histoire sociale de la mémoire et de l'histoire des représentations.

sujet et non comme objet d'histoire<sup>23</sup> » : ainsi résumés par son auteure, les prémisses qui guidèrent son enquête sur le courant de la Science du judaïsme français éclairent la prééminence accordée par elle aux acteurs et à leurs prises de parole dans l'espace public sur la discussion érudite des productions savantes proprement dite.

Dans cette perspective, la question de la construction des sources de l'histoire juive n'y est pas séparée de celle de la constitution du courant intellectuel de la Science du judaïsme en France, aboutissant à des conclusions importantes, mais qui n'épuisent pas la problématique de l'écriture de l'histoire des Juifs en France au XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part, l'histoire des Juifs en France saisie comme objet d'étude ne fait véritablement irruption dans ces travaux qu'à la faveur de sa réappropriation par les intellectuels juifs de la génération qui prit une part active à la fondation de la Société des études juives en 1880<sup>24</sup>. D'autre part, pour les raisons évoquées précédemment, ce sont avant tout les sources dites « juives » et leur construction – en fait bien souvent, leur reconquête – par les philologues et historiens juifs qui ont fait l'objet d'analyses visant à restituer la portée scientifique et surtout politique de ces travaux d'érudition. Ces analyses laissent néanmoins de côté la question de la construction des sources qu'Israël Lévi qualifiait de « documents officiels » relatifs aux Juifs, et pour cause : cette question relève d'une problématique distincte de celle touchant à la constitution d'une Science du judaïsme, en Allemagne comme en France. Il en résulte que la question de l'apport des « documents officiels » à la construction d'une histoire des Juifs n'a jusqu'à présent guère attiré l'attention des spécialistes de la Science du judaïsme.

## **II — LA QUESTION DE L'UTILISATION DES SOURCES HISTORIQUES NON-JUIVES POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE DES JUIFS : LES APPROCHES D'ELLIS RIVKIN (1957) ET DE GAVIN LANGMUIR (1962)**

---

Si la question de la *construction* des sources non-juives a été, de fait, perçue comme ne relevant pas à proprement parler du domaine des études juives, celle de leur *utilisation* en vue d'écrire l'histoire des Juifs a ponctuellement retenu l'attention des chercheurs. Peu d'entre eux ont toutefois inscrit cette question dans une réflexion de portée théorique. Parmi eux, deux études retiennent l'attention par l'effort conceptuel et par le ton polémique qui les sous-tendent.

---

<sup>23</sup> P. Simon-Nahum, *La cité investie, op. cit.*, p. 15.

<sup>24</sup> Georges Weill, « “Sciences, judaïsme, patrie”, la fondation de la Société des études juives (1879-1884) » dans Judith Olszowy-Schlanger et Simon Claude Mimouni (éds.), *Les revues scientifiques d'études juives. passé et avenir, op. cit.*, p. 37-59.

La première étude en question est due à l'historien juif américain, enseignant au Hebrew Union College (Cincinnati), Ellis Rivkin (1918-2010). Ce dernier publia en 1957 un article au titre explicite : « L'utilisation des sources non-juives pour la reconstruction de l'histoire juive<sup>25</sup> ». Dans cet article, l'auteur entendait dépasser l'opposition entre sources juives et sources non-juives, en référence à une conception structuraliste de l'histoire :

La valeur des sources est déterminée par leur interconnexion, leur relation à la totalité, leur insertion dans une structure, leur encastrement dans une configuration (*interlockedness in a configuration*). Le problème n'est pas si cette source est juive ou non-juive, mais si elle est reliée [à cette structure] de telle manière à produire plus ou moins de compréhension d'une totalité évoluant de façon dynamique à travers le temps<sup>26</sup>.

En abolissant la frontière entre sources juives et sources non-juives, l'auteur cherchait à dénoncer ce qu'il désignait comme la « tyrannie des mots ». Saisir le sens des mots des documents apparaissait à ses yeux moins décisif qu'appréhender la manière dont ces documents s'inséraient dans une « structure », derrière laquelle E. Rivkin plaçait aussi bien la société féodale, l'Église que le judaïsme défini comme un système engageant un rapport spécifique au temps, à l'autorité, à la tradition légale et à la communauté. En réalité, cette prise de position théorique avait surtout pour but de refuser aux sources non-juives toute valeur heuristique, au motif que celles-ci, pénétrées par essence de sentiments hostiles aux juifs, ne servaient que les besoins de la « structure » qui les avait produites, non ceux de la vérité historique. Appliquée aux archives de l'Inquisition espagnole que l'historien israélien d'origine allemande Fritz Yitzhak Baer avait minutieusement collectés et analysés, une trentaine d'années auparavant, dans son étude monumentale sur les Juifs dans l'Espagne chrétienne à la fin du Moyen Âge<sup>27</sup>, cette théorie conduisait Rivkin à dénier aux dossiers d'accusation de l'Inquisition toute valeur de témoignage historique pour l'étude de la vie religieuse des Nouveaux-Chrétiens :

---

<sup>25</sup> Ellis Rivkin, « The Utilization of Non-Jewish Sources for the Reconstruction of Jewish History », *Jewish Quarterly Review*, octobre 1957, vol. 48, n° 2, p. 183-203.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>27</sup> Yitzhak Fritz Baer, *Die Juden im christlichen Spanien*, Berlin, Akademie Verlag puis Schocken Verlag, 1929, 1173 p.

Les *conversos* ne furent pas persécutés à cause de leur judaïsme secret ; l’Inquisition ne fut pas établie pour détruire une menace contre la foi catholique ; les documents de l’Inquisition ne peuvent être utilisés comme témoignages sur la vie religieuse des *conversos*, mais sont uniquement une source permettant de déterminer ce que l’Inquisition voulut que le peuple crût des *conversos*<sup>28</sup>.

L’approche structuraliste de Rivkin fut vite battue en brèche par le spécialiste de l’Inquisition espagnole et du marranisme, Israël Salvatore Révah, dont l’approche a été reprise plus tard par Yosef Hayim Yerushalmi dans son maître-ouvrage sur le marrane Isaac Cardoso<sup>29</sup>. Ces deux auteurs pointèrent le fait que la nature secrète des dossiers de procédure produits par les juges de l’Inquisition espagnole empêchait de considérer ces archives comme des documents de propagande destinés à nourrir l’hostilité du peuple envers les Nouveaux-Chrétiens, comme le laissait entendre E. Rivkin. Au passage, Révah et Yerushalmi soulignèrent, chacun de son côté, les dangers d’une approche totalement détachée de la matérialité des archives et des conditions dans lesquelles celles-ci avaient été produites et conservées. Le caractère « brûlant » des procès de l’Inquisition fit qu’ils furent placés au cœur du secret d’État, ce qui n’empêcha toutefois pas la disparition d’un nombre conséquent d’entre eux<sup>30</sup>. C’est la même approche que l’on retrouve chez l’historien et anthropologue Nathan Wachtel dans son enquête sur les itinéraires marranes ballotés entre l’Ancien et le Nouveau Monde, enquête réalisée très largement à partir des Archives de la Suprema<sup>31</sup>.

---

<sup>28</sup> E. Rivkin, « The Utilization of Non-Jewish Sources for the Reconstruction of Jewish History », art. cit, p. 193. Traduction reprise d’Israël Salvatore Révah, « Les Marranes », *Revue des études juives*, 1959-1960, CXVIII, p. 45, légèrement modifiée.

<sup>29</sup> I. S. Révah, « Les Marranes », art. cit, p. 45-47 ; Yosef Hayim Yerushalmi, *De la Cour d’Espagne au ghetto italien. Isaac Cardoso et le marranisme au XVII<sup>e</sup> siècle*, traduit par Alexis Nouss, Paris, Fayard, 1987, p. 22-24 et p. 478 n. 31. Entre temps, la polémique sur la valeur historique des Archives de l’Inquisition espagnole avait rebondi avec la publication en 1967 de l’ouvrage d’Antonio Saraiva, *Inquisição e cristãos-novos* (trad. américaine parue en 2001 sous le titre *The Marrano Factory. The Portuguese Inquisition and its New Christians 1536-1765*, Leiden Boston, Brill, 2001, 402 p.). Voir sur ce point la charge violente d’I. S. Révah contre ce livre : Israël-Salvatore Révah, « Langues et littératures du Midi de la France et de la péninsule Ibérique », *École pratique des hautes études. 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques*, 1971, vol. 103, n<sup>o</sup> 1, p. 469-485.

<sup>30</sup> Michèle Escamilla-Colin, « L’Inquisition espagnole et ses archives secrètes (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Histoire, économie et société*, 1985, vol. 4, n<sup>o</sup> 4, p. 443-477. L’auteure y rappelle que des milliers de minutes de procès, renvoyées aux tribunaux d’origine par l’Inquisition, ont disparu ou ont été détruites, parfois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle lors de l’abolition de l’institution. Ces pertes sont toutefois compensées en partie par des « relations de cause » conservées quant à elles dans les Archives du Conseil de l’Inquisition suprême et générale (abrégée en la Suprema).

<sup>31</sup> Nathan Wachtel, *La foi du souvenir. Labyrinthes marranes*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, p. 386 n. 46 : « [...] la cause est entendue : un minimum de familiarité avec ces archives (destinées, répétons-le, à rester secrètes) convainc de leur pleine crédibilité, à condition bien évidemment de les soumettre, comme toute documentation, aux méthodes de la critique historique. »

Quelques années après Rivkin, l'historien américain d'origine canadienne Gavin Langmuir (1924-2005) aborda également la question de l'exploitation des sources non-juives pour la construction de l'histoire des Juifs, quoique sur la base de prémisses idéologiques totalement différentes. Le long article publié par G. Langmuir en 1963 sous le titre « Les Juifs et les Archives de l'Angleterre angevine : réflexions sur l'antisémitisme médiéval » (1963) était initialement conçu comme un compte-rendu de l'ouvrage publié par le médiéviste britannique Henry G. Richardson sur les Juifs d'Angleterre aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en 1960, avec le soutien financier de la *Jewish Historical Society of England*<sup>32</sup>. Langmuir reprochait à cet historien réputé d'avoir appliqué à son objet d'étude ce qu'il nommait la « perspective "archivistique" dans les études médiévales » (*archival perspective in medieval studies*)<sup>33</sup> :

Par perspective "archivistique", j'entends les travaux historiques dont l'horizon est limité par le souci d'établir une information de façon aussi détaillée que le permet la situation des archives ; un travail dans lequel le problème de la compréhension des actions humaines dans le passé tend à se restreindre au problème très technique et spécialisé d'une utilisation exhaustive et correcte des matériaux d'archives ; un travail dans lequel le type de questions posées et les réponses données tendent à être davantage déterminées par la nature des archives que par l'étendue des problèmes humains et l'exploitation de tout un ensemble de connaissances disponibles sur le comportement humain. La valeur d'une telle histoire à base d'archives (*archival history*) est très grande quand celle-ci opère sur son terrain préféré, à savoir la réunion de faits concrets sur un sujet précis à partir de preuves dispersées et réfractaires à l'analyse, elle tend en revanche à être faible lorsqu'il s'agit pour elle d'examiner les implications de tels faits<sup>34</sup>.

À travers la critique de cette historiographie fondée uniquement sur les documents provenant des archives britanniques, Langmuir engageait le procès de la posture néo-rankienne cultivée par H. Richardson. Celle-ci cantonnait intentionnellement l'histoire des Juifs de l'Angleterre médiévale aux faits dûment documentés et authentifiés par les documents d'archives, au nom d'un idéal professionnel érigeant en mètre étalon absolu le

---

<sup>32</sup> Gavin Langmuir, « The Jews and the Archives of Angevin England: Reflections on Medieval Antisemitism », *Traditio*, 1962, vol. 19, p. 183-244. Henry Gerald Richardson, *The English Jewry under Angevin Kings*, London, Methuen and C, 1960, X-313 p.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 185. Le terme « archivistique » est gardé ici entre guillemets, faute d'un terme plus adéquat en français pour rendre le sens exact de l'expression forgée par l'auteur.

<sup>34</sup> *Ibid.*

critère de l'objectivité historique fondée sur la critique documentaire<sup>35</sup>. Langmuir faisait grief à Richardson de s'être laissé séduire par l'apparente rationalité des sources fiscales relatives à la petite communauté juive anglaise des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, cela au détriment des sources littéraires et légales hébraïques. Plus fondamentalement encore, il reprochait à son confrère d'avoir délibérément écarté de son étude la recherche des causes irrationnelles des comportements collectifs ayant donné naissance, au XIII<sup>e</sup> siècle, à ce que Langmuir n'hésita pas à qualifier d'antisémitisme racial<sup>36</sup>. En ce sens, les archives finissaient pour G. Langmuir par former un écran à la compréhension de la situation historique des Juifs, mais aussi à l'antisémitisme médiéval dont l'analyse nécessitait selon lui le recours aux outils conceptuels de la psychologie sociale. « Les Juifs *et* les Archives de l'Angleterre angevine » : si Langmuir relevait les apories d'une historiographie des Juifs d'Angleterre au Moyen Âge fondée sur la seule perspective « archivistique », n'étaient en revanche pas interrogées les circonstances qui avaient conduit à la présence et à la conservation d'une masse relativement importante de pièces d'archives relatives à l'étroite communauté juive *dans* les Archives de la Couronne britannique, celles-ci conservant un ensemble unique de chartes latines *et* hébraïques datant du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>.

Malgré des prémisses théoriques distincts, les approches défendues par E. Rivkin et G. Langmuir avaient en commun de relier étroitement la problématique de l'utilisation des sources non-juives pour écrire l'histoire des Juifs à l'expression d'un antisémitisme pensé en termes structurels. L'ombre portée de la Shoah n'était probablement pas étrangère à ces prises de positions exposées une quinzaine d'années seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Gavin Langmuir en particulier prolongea sa réflexion par la publication, en 1966, d'un article sur la place de l'historiographie des Juifs « post-bibliques » dans l'historiographie des

---

<sup>35</sup> Au sujet de l'influence de la pensée de Leopold von Ranke sur l'empirisme des historiens américains de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, voir l'ouvrage classique de Peter Novick, *That Noble Dream. The « Objectivity Question » and the American Historical Profession*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 648 p.

<sup>36</sup> Gavin Langmuir, *Toward a Definition of Antisemitism*, Berkeley, University of California Press, 1990, 417 p.

<sup>37</sup> Israel Abrahams, H. P. Stokes et Herbert Loewe, *Starrs and Jewish charters preserved in the British Museum, with illustrative documents, translations and notes*, Cambridge, University press London, Spottiswoode, Ballantyne & C<sup>o</sup>, 1930. Aspect également relevé par l'historien Salo Baron, de façon contemporaine à la réflexion de G. Langmuir : Salo W. Baron, *A Social and religious history of the Jews. Late Middle Ages and Era of European Expansion 1200-1650. Economic Catalyst*, 2nd éd., New York Philadelphia, Columbia University Press, 1967, vol. XII, p. 314 n. 18. Sur ce sujet, voir en dernier lieu : Judith Olszowy-Schlanger, *Hebrew and Hebrew-Latin Documents from Medieval England. A Diplomatic and Paleographical Study*, Turnhout, Brepols, 2015, 2 volumes.

sociétés européennes « majoritaires<sup>38</sup> ». Le constat auquel aboutissait l'auteur était sévère : la plupart des historiens ayant traité, en Occident, de l'histoire de la population majoritaire (ce que l'auteur nommait « *majority history* ») depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle avait très largement omis de traiter de l'histoire des Juifs de leurs nations respectives. Ignorance, mépris, voire franche hostilité à l'égard des Juifs, la principale raison de cette omission volontaire était néanmoins d'ordre là encore structurelle : elle tenait, selon Langmuir, au cadre conceptuel à l'intérieur duquel s'étaient épanouies les historiographies des sociétés occidentales au XIX<sup>e</sup> siècle :

Du XIX<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire était encore largement synonyme d'histoire d'un peuple en particulier, les Romains, les Français, les Allemands, les Anglais, et ainsi de suite. De ce point de vue, les Juifs post-bibliques apparaissaient toujours dans ces histoires comme les étrangers n'ayant pas à proprement parler participé aux réalisations *du* peuple. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire est progressivement devenue moins nationale et plus comparative et spécialisée. Pourtant, dans une large mesure, elle est restée l'histoire de la majorité, et les Juifs ont continué à être perçus comme un élément étranger de peu d'importance<sup>39</sup>.

Cette idée d'une relégation de l'histoire des Juifs dans les marges des historiographies nationales, d'autres auteurs l'ont depuis reprise et affinée en fonction des différents contextes nationaux européens, y compris en France<sup>40</sup>.

### **III — DES SOURCES À LA MÉMOIRE : LA RÉOUVERTURE DU DÉBAT SUR LA PLACE DES JUIFS DANS LE RÉCIT NATIONAL À L'AUNE DES *LIEUX DE MÉMOIRE* (1984-1993)**

---

À cette image d'une histoire des Juifs en France rejetée dans les marges de l'historiographie nationale, certains auteurs ont pu opposer celle d'une présence des Juifs placée au cœur de cette histoire de France. C'est le sens notamment de la contribution de

---

<sup>38</sup> Gavin I. Langmuir, « Majority History and Post-Biblical Jews », *Journal of the History of Ideas*, septembre 1966, vol. 27, n° 3, p. 343-364. Repris dans G. Langmuir, *Toward a Definition of Antisemitism*, *op. cit.*, p. 21-40.

<sup>39</sup> G.I. Langmuir, « Majority History and Post-Biblical Jews », art. cit., p. 363.

<sup>40</sup> Sylvie Anne Goldberg, « On the Margins of French Historiography: Once Again, the History of the Jews », *Shofar. An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, Spring 1996, vol. 14, n° 3, p. 47-62.



l'historien Pierre Birnbaum à la vaste entreprise historiographique des *Lieux de mémoire* dirigés par Pierre Nora<sup>41</sup>. L'ambition de P. Nora était, comme l'a rappelé François Hartog, d'engager un chantier d'écriture collective d'une histoire de France « de second degré » (F. Hartog), produite depuis ses nombreux « lieux de mémoire<sup>42</sup> ». L'exposé de P. Birnbaum sur la mémoire de l'histoire des Juifs en France, placée à la suite de contributions consacrées aux autres minorités religieuses de la France moderne – les Protestants, les Jansénistes<sup>43</sup> –, brodait sur le paradoxe d'une présence ancienne, accompagnant les moments-clés de l'histoire de France, mais dont ni le Royaume, ni la Nation n'auraient gardé la mémoire, au point de finir par rendre les Juifs eux-mêmes amnésiques de leur propre histoire<sup>44</sup>. Une telle formulation n'était pas sans rappeler les débats ouverts, moins de dix ans plus tôt, par la publication de la traduction française du petit ouvrage, promis à une grande fortune, de Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*<sup>45</sup>. Dans le chapitre intitulé « notre époque et ses dilemmes. Malaise dans l'historiographie », Yerushalmi éclairait en quelques formules tranchantes les raisons du divorce entre l'historiographie juive contemporaine et la mémoire juive :

[...] Les souvenirs collectifs du peuple juif étaient fonction de la foi partagée, de la cohésion et de la volonté du groupe même, transmettant et recréant son passé grâce à tout un entrelacs complexe d'institutions sociales et religieuses qui fonctionnèrent organiquement à cette fin. Le déclin de la mémoire collective juive à l'époque contemporaine est le simple indice que s'est démêlé cet écheveau commun de foi et de pratique grâce aux fils duquel [...] le passé était rendu autrefois présent. [...] Quant aux blessures que les deux derniers siècles ont infligées à la vie juive désagrégée par leurs coups, l'historien apparaît au mieux comme un pathologiste, mais sûrement pas comme un thérapeute<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup> Pierre Birnbaum, « Grégoire, Dreyfus, Drancy et Copernic. Les juifs au cœur de l'histoire de France » dans Pierre Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, [1992], rééd. 1997, vol. 2, p. 2679-2718.

<sup>42</sup> François Hartog, « Temps et histoire. "Comment écrire l'histoire de France ?" », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1995, vol. 50, n° 6, p. 1219-1236. Du même auteur, voir également : *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Points, [2003] rééd. 2012, p. 166-179.

<sup>43</sup> Bien que les Jansénistes ne soient pas généralement considérés comme une minorité religieuse à part entière, P. Nora les a inclus dans la section « Minorités religieuses » de ses *Lieux de mémoire*, au même titre que les Juifs et les Protestants.

<sup>44</sup> P. Birnbaum, « Grégoire, Dreyfus, Drancy et Copernic. Les juifs au cœur de l'histoire de France », art. cit, p. 2679 : « [...] Absents de la mémoire du Royaume comme de celle de la Nation, les juifs eux-mêmes paraissent le plus souvent comme frappés d'amnésie. »

<sup>45</sup> Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, traduit par Éric Vigne, Paris, la Découverte, [éd. originale américaine: 1982], 1984, 165 p. L'ouvrage a été réédité en 1991 dans la collection Tel/Gallimard.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. p. 110-111.

Quant au propos de P. Birnbaum, il ne laissait pas d'intriguer : le Royaume, puis la Nation n'avaient-ils effectivement pas gardé la mémoire de cette présence juive placée pourtant par l'auteur au cœur de l'histoire de France ? Ne s'opérait-il pas ici une confusion entre les domaines respectifs de la construction de la mémoire et de l'écriture de l'histoire ? Enfin, ce propos ne faisait-il pas lui-même preuve d'une certaine amnésie à l'égard du travail effectué par les prédécesseurs de l'auteur dans l'exploration du passé juif en France, depuis le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle sinon avant, jusqu'aux décennies postérieures à la Seconde Guerre mondiale ?

En tout état de cause, le paradoxe soulevé par P. Birnbaum invitait à rouvrir le débat relatif à la mémoire que le Royaume puis la Nation avaient successivement gardée des Juifs en France. Cela, d'autant plus que les *Lieux de mémoire* (1984-1993) permirent de mettre le coup de projecteur sur les différentes formes de mémoire – collective, symbolique, politique, littéraire, institutionnelle, etc. – ayant été investies dans l'écriture de l'histoire de France.

#### **IV — LE « TOURNANT ARCHIVISTIQUE » DES ANNÉES 1990 ET 2000 : RENOUVELLEMENT DES PROBLÉMATIQUES AUTOUR DE LA CONSTRUCTION DES SOURCES HISTORIQUES**

---

Parmi les nombreuses contributions contenues dans les *Lieux de mémoire*, celle de l'historien Krzysztof Pomian sur les Archives nationales retient particulièrement l'attention : le vaste panorama historique que l'auteur dressait de l'institution sur plus de soixante pages plaçait en son centre « le jeu de la mémoire et de l'histoire tel qu'ils se laisse appréhender dans le présent et le passé des archives<sup>47</sup> ». Ainsi repensées en termes de mémoire documentaire construite, déconstruite puis reconstruite par les régimes politiques qui succédèrent en France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, temps de fondation et de refondations successives du Trésor des chartes du Royaume, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les archives (re)devenaient en elles-mêmes objets d'histoire<sup>48</sup>. Quoique l'article de K. Pomian soit, semble-t-il, un peu oublié

---

<sup>47</sup> Krzysztof Pomian, « Les archives. Du Trésor des chartes au Caran » dans Pierre Nora (éd.), *Les lieux de mémoire. t. III. Les France. 3. De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 163-233. Citation p. 163.

<sup>48</sup> L'article de K. Pomian ne constitue pas le point de départ du retour réflexif sur l'histoire des archives, s'appuyant lui-même sur de nombreux travaux, à commencer par l'article fondateur de 1968 de Robert-Henri Bautier sur la phase cruciale de développement des archives (XVI<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> s.), suivi, dans les deux décennies suivantes, par les études de Michel Duchein, Bruno Delmas ou encore Françoise Hildesheimer. Pour une approche bibliographique générale, voir : Olivier Poncet, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire du

aujourd'hui<sup>49</sup>, il accompagna un renouvellement des problématiques reliant histoire des archives, construction mémorielle et production historiographique. Il participa ainsi à ce que l'historien allemand Markus Friedrich a récemment qualifié d'*archival turn* ou « tournant archivistique<sup>50</sup> ».

Dès la fin des années 1960, Michel Foucault avait promu l'« archive » (au singulier) au rang de concept-clé de l'analyse générale des systèmes de discours dans les sciences humaines qu'il avait entreprise au début de la décennie<sup>51</sup>. Pour l'historien médiéviste Étienne Anheim, cette réflexion ne touchait toutefois pas à ce que l'on nomme communément les archives (au pluriel)<sup>52</sup>, que celles-ci prennent le sens restreint de documents produits et conservés en vue de prouver un droit ou le sens large, entériné par la loi du 3 janvier 1979, de « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de son activité<sup>53</sup> ».

Dans la décennie suivante, Michel de Certeau, dans son texte célèbre sur « l'opération historiographique », se pencha à son tour sur ce qu'il nomma « l'établissement des sources<sup>54</sup> ». Bien que le propos de Michel de Certeau fût beaucoup plus directement en prise avec les pratiques des historiens au contact des documents d'archives que ne l'étaient les propositions de Foucault, les archives comme construction historique échappèrent en grande

---

Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle. Une bibliographie », *Revue de Synthèse*, 2004, vol. 125, p. 183-195. Du côté américain, l'historien de l'humanisme français Donald R. Kelley publia, dès 1966, un article sur Jean du Tillet et les archives de France, repris dans Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, New York, Londres, Columbia University Press, 1970, p. 215-238.

<sup>49</sup> Selon Philippe Artières, « Histoires d'archives », *Revue historique*, 2009, n° 649, p. 120.

<sup>50</sup> Markus Friedrich, *Die Geburt des Archivs. Eine Wissensgeschichte*, München, Oldenburg Verlag, 2013, p. 21. On retrouve la même expression chez Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009, p. 44. Celle-ci rappelle au passage l'influence de l'ouvrage de Jacques Derrida, *Mal d'archive. Une impression freudienne*, Paris, Galilée, 1995 dans les débats, tout en notant que le « tournant archivistique » avait débuté bien avant la parution de ce livre. Sur l'apport propre des réflexions d'A. L. Stoler au « tournant archivistique », voir plus loin.

<sup>51</sup> Michel Foucault, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400 p. Sur le concept d'archive, voir : Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 166-173.

<sup>52</sup> Étienne Anheim, « Singulières archives. Le statut des archives dans l'épistémologie historique. Une discussion de *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur », *Revue de Synthèse*, 2004, vol. 125, p. 164-169. Les remarques qui suivent reprennent une partie des conclusions de cet article.

<sup>53</sup> Sur la genèse de cette loi, première en France à définir un code des archives et révisée depuis par le code du patrimoine en 2008, voir : Marie Cornu, « Faut-il réviser le droit des archives ? Retour sur l'histoire d'un chantier législatif », *Pouvoirs. N° spécial Les Archives*, avril 2015, vol. 153, p. 49-62.

<sup>54</sup> Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, nouv. éd. [1975] 2002, p. 100-106.

partie à l'auteur de *La fable mystique*. De Certeau n'accorda pas de place proprement dite au travail de construction des documents en archives. Il se concentra davantage sur l'établissement des archives en *sources* pour l'histoire. Ce faisant, et bien que l'auteur eût convoqué dans son texte la « série H des Archives nationales », le travail opéré par les archivistes au sein de l'institution des Archives sur les documents ne fut pas abordé de façon centrale dans ses travaux. Ce furent avant tout l'« action instituante » et les « techniques transformatrices » (M. de Certeau) des érudits, collectionneurs et autres historiens que de Certeau dévoila, renforçant paradoxalement l'idée selon laquelle les fonds d'archives existaient en eux-mêmes et par eux-mêmes. L'approche novatrice de Michel de Certeau, nourrie à la fois de sa connaissance intime de l'érudition du XVII<sup>e</sup> siècle, des tendances théoriques inspirées des travaux épistémologiques de Foucault et de l'ouverture du questionnaire de l'historien en référence au crédo de la Nouvelle Histoire prônant que « tout est document<sup>55</sup> », alimenta certaines discussions d'archivistes qui, dès la fin des années 1970, posèrent la question d'une réforme des buts et des méthodes de l'archivistique<sup>56</sup>.

Le « tournant archivistique » annoncé par l'historien moderniste M. Friedrich se traduit ainsi par un double recentrage des problématiques liées aux pratiques d'archives.

Du côté des historiens de l'érudition, et plus largement des historiens s'inscrivant dans le courant de la sociohistoire des pratiques culturelles illustré par les travaux de Roger Chartier et Daniel Roche, l'intérêt s'est porté sur l'économie des pratiques des professionnels de l'écrit et du classement – archivistes mais aussi secrétaires, bibliothécaires, commis de l'État, etc<sup>57</sup>. Ces travaux ont progressivement élargi le spectre de leurs investigations depuis les pratiques et les lieux les plus institutionnalisés jusqu'aux pratiques domestiques les plus informelles<sup>58</sup>. De la sorte, l'étude des pratiques d'archives croise les problématiques des historiens de la culture écrite en Occident.

Du côté des archivistes ayant écrit sur l'histoire de leur discipline, cette inflexion sanctionne le passage d'une archivistique essentiellement descriptive résonnant souvent

---

<sup>55</sup> Pierre Toubert, « Tout est document » dans Jacques Revel et Jean-Claude Schmitt (éds.), *L'Ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1998, p. 85-105.

<sup>56</sup> Vital Chomel, « Une autre archivistique pour une nouvelle histoire », *Gazette des Archives*, 1975, vol. 88, p. 238-248.

<sup>57</sup> À titre d'exemple : Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, Champ vallon, 2003, 508 p.

<sup>58</sup> Cécile Dauphin, *Prête-moi ta plume. Les manuels épistolaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Kimé, 2000, 199 p. Pour une bibliographie générale sur le sujet, voir : Philippe Artières et Jean-François Laé, *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, A. Colin, 2011, p. 151-186. Outre Roger Chartier, ces travaux ont également été marqués par l'influence des recherches menées par l'historienne Arlette Farge et l'anthropologue Daniel Fabre.

d'accents apologétiques, à une nouvelle « archivistique-problème », au sens où Lucien Febvre a pu parler dans les années 1930 de l'« histoire-problème<sup>59</sup> ».

Le numéro spécial de la *Revue de Synthèse* paru en 2004 avec pour titre « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire » a permis la réunion d'un certain nombre de contributions illustrant ce tournant archivistique. La présentation du volume de 2004, coécrite par Étienne Anheim et Olivier Poncet, posait la notion fondamentale de « mise en archives », au cœur du renouvellement des problématiques :

La « mise en archives » des documents est une opération à part entière, qui bouleverse des logiques documentaires pour en créer d'autres, qui affecte à chaque document des coordonnées dans des séries, des fonds, des lieux – autant d'éléments qui sont ensuite indissociables du document. [...] Les archives ne sont pas de simples témoignages isolés, et la transformation des documents en archives n'a rien de naturel ou d'évident. L'archivage est une opération de construction de catégories, dont l'archivistique doit rendre compte<sup>60</sup>.

Ainsi retrouve-t-on cette notion de mise en archives au cœur de la vaste enquête diachronique que Yann Potin, dans la lignée des travaux d'Olivier Guyotjeannin, a consacrée au dépôt d'archives le plus prestigieux de la royauté, le Trésor des chartes. Y. Potin y repart des usages politiques du dépôt à la fin du Moyen Âge pour aboutir à l'étude de ses fonctions historiographiques à l'époque contemporaine, en passant par la question de sa transmission archivistique aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>61</sup>.

De son côté, le médiéviste Joseph Morsel a attiré l'attention des historiens sur les implicites de l'expression de « source historique » pour désigner communément les matériaux sur lesquels ces derniers travaillent<sup>62</sup>. Métaphore du point d'origine et de l'eau vive et

---

<sup>59</sup> Lucien Febvre, « De 1892 à 1933. Examen de conscience d'une histoire et d'un historien », *Revue de Synthèse*, juin 1934, VII, n° 2, p. 93-106. Repris dans Id., *Vivre l'histoire*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 12-20. De façon plus générale, voir : Bertrand Müller, *Lucien Febvre, lecteur et critique*, Paris, A. Michel, 2003, 467 p.

<sup>60</sup> Étienne Anheim et Olivier Poncet, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. Présentation », *Revue de Synthèse*, 2004, vol. 125, p. 3.

<sup>61</sup> Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La fabrique de la perpétuité: Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue de Synthèse*, 2004, vol. 125, p. 15-44 ; Yann Potin, *La mise en archives du trésor des chartes (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Positions des thèses de l'École nationale des Chartes, Paris, 2007.

<sup>62</sup> Joseph Morsel, « Les sources sont-elles 'le pain de l'historien' ? » dans *Hypothèses. Travaux de l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 273-286 ; Joseph Morsel, « Du texte aux archives : le problème de la source », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 24 janvier 2008, Hors-série n° 2. Disponible en ligne : <https://cem.revues.org/4132> (consulté le 22 août 2016)

jaillissante présente sous la plume des humanistes de la Renaissance, la « source historique » a fini par désigner, au XIX<sup>e</sup> siècle, une forme de passivité de l'historien face à « ses » sources :

À la dimension initiale de la source comme point d'origine s'est donc ajoutée celle de la passivité de l'historien : les sources lui viennent, il n'a qu'à les recueillir ; elles lui préexistent donc, elles sont objectivement là, elles l'attendent<sup>63</sup>.

Le processus de naturalisation de la « source historique », tend ainsi à évacuer les conditions matérielles de production, de conservation, puis d'utilisation des documents écrits, du processus de *construction* de ces documents en archives, puis en sources historiques. Alors que la notion de « source » conduit insensiblement à dématérialiser les documents pour n'en valoriser que les contenus textuels, J. Morsel rappelle l'importance de la prise en compte de la matérialité des documents écrits dans la production de sens, reprenant ici l'intuition posée par Jacques Le Goff en 1978 autour du statut « monumental » de documents façonnant l'identité des groupes et des institutions qui les ont produits et conservés<sup>64</sup>. Dans le même esprit, l'architecture des lieux d'archives a fait l'objet récemment d'une attention soutenue, rappelant que la mise en archives ne fonctionne pas uniquement comme déplacement dans l'espace juridique abstrait des séries archivistiques, mais également dans celui, concret, des dépôts d'archives, selon un ordonnancement qui répond à une variété d'impératifs, techniques et symboliques<sup>65</sup>.

Histoire de la culture écrite, histoire des représentations, histoire sociale des modèles culturels : le tournant archivistique se déploie dans de nombreuses directions de recherche. À celles déjà énoncées, on peut ajouter l'histoire de la culture politique pour laquelle la France fait figure de cas singulier, en raison de son histoire politique propre. La loi « mythique et fondatrice » (F. Hildesheimer) du 7 messidor an II (25 juin 1794), prolongeant celle du 12 septembre 1790 instituant les Archives auprès de la représentation nationale, a organisé les Archives nationales autour du triple principe de la centralisation des archives de la Nation, de leur publicité (par opposition à la pratique antérieure du secret d'État) et de la mise en place d'un réseau des dépôts d'archives à l'échelle du pays<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> J. Morsel, « Du texte aux archives », art. cit.

<sup>64</sup> Jacques Le Goff, « Documento/Monumento » dans Ruggiero Romano (éd.), *Enciclopedia Einaudi*, Turin, Einaudi, 1978, vol. V, p. 38-43.

<sup>65</sup> Voir le dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud, « Lieux d'archives. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés & Représentations*, avril 2005, n° 19.

<sup>66</sup> Denise Ogilvie, « Archives de la Nation, archives de l'Assemblée. Retour sur un "roman des origines" », *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier 2008, vol. 166, n° 1, p. 145-162. Plus largement : Françoise

À la « perversion du temps » (M. de Certeau) induite par la Révolution à l'égard des vieux titres de l'Ancien Régime que les Constituants de 1789 firent, selon de Certeau, passer au statut d'archives historiques, vient se greffer la question de l'accessibilité des citoyens et des chercheurs aux documents d'archives<sup>67</sup>. Cette question n'est pas seulement envisagée par les chercheurs, notamment américains, sous l'angle technique mais aussi politique et idéologique, dans une perspective marquée par la conception foucauldienne de gouvernementalité<sup>68</sup>.

Il est devenu banal, après Gabriel Monod, de parler, du XIX<sup>e</sup> siècle comme du « siècle de l'histoire<sup>69</sup> ». Derrière cette formule générale, ce qui est implicitement désigné, c'est l'avènement, en France et plus largement en Europe, d'un espace conceptuel unifié, fédérant historiens et archivistes autour de représentations partagées du temps historique et de son découpage selon des lignes politiques et institutionnelles nationales. Celles-ci forment l'armature-même d'une histoire pensée avant tout comme celle des grands hommes et des institutions étatiques<sup>70</sup>. Dans le même esprit, Bertrand Müller a parlé d'un « ordre de

---

Hildesheimer, *Les archives de France: mémoire de l'histoire*, Paris, H. Champion, 1997, 109 p. ; Bruno Delmas, « Archives, mémoire et système politique en France au 19<sup>e</sup> s. » dans Michel Espagne, Katharina Middell et Matthias Middell (éds.), *Archiv und Gedächtnis. Studien auf interkulturellen Überlieferung*, Leipzig, Deutsch-Französische Kulturbibliothek, 2000, p. 36-49. Pour une mise en perspective européenne de la question des "archives nationales" au XIX<sup>e</sup> siècle : Bruno Delmas, Christine Nougaret et Yves-Marie Bercé (éds.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque, Paris, 27-28 avril 2001*, Paris, École nationale des chartes diff. H. Champion, 2004, 262 p.

<sup>67</sup> En réalité, le passage des titres « féodaux » au rang d'archives historiques fut bien plus progressif et hésitant dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir ci-après.

<sup>68</sup> Jennifer S. Milligan, « The Problem of *Publicité* in the Archives of Second Empire France » dans Francis X. Blouin et William G. Rosenberg (éds.), *Archives, documentation, and institutions of social memory: essays from the Sawyer Seminar*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2006, p. 20-35 ; Ann Laura Stoler, « Colonial Archives and the Arts of Governance » dans *Ibid.*, p. 267-279. Côté français, on rappellera la publication en 1988 de la somme historique de Blandine Barret-Kriegel sur la monarchie d'Ancien Régime, directement inspirée des travaux de M. Foucault : Blandine Barret-Kriegel, *Les Historiens et la monarchie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 4 volumes. La notion de « gouvernementalité » a été développée par Michel Foucault dans ses cours au Collège de France : Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard Seuil, 2004, 435 p.

<sup>69</sup> Gabriel Monod, « Du progrès des études historiques en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 1876, I, n<sup>o</sup> 1, p. 27: « Notre siècle est le siècle de l'histoire ». La formule est antérieure, remontant à Augustin Thierry en 1834, comme l'a rappelé C.-O. Carbonell, *Histoire et historiens, op. cit.*, p. 89 n. 1.

<sup>70</sup> Francis X. Blouin, « Deux sphères conceptuelles distinctes : le classement des archives et la recherche historique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, avril-juin 2006, N<sup>o</sup> 82, n<sup>o</sup> 2, p. 96-99. Le titre de l'article se réfère à la situation *actuelle* des archives et de la recherche historique, non pas à celle du XIX<sup>e</sup> siècle, antérieure à ce que l'auteur appelle la « séparation archivistique » (*archival divide*). Francis X. Blouin et William G. Rosenberg, *Processing the Past. Contesting Authority in History and the Archives*, New York, Oxford University Press, 2011, 257 p.

l'archive » ou encore de « régime archivistique », en référence explicite aux « régimes d'historicité » théorisés par François Hartog<sup>71</sup>. Instituée par les Révolutionnaires de 1789 :

Cette transformation s'inscrit dans un nouveau régime d'historicité qui déplace les rapports entre passé, présent et futur. L'archiviste travaille pour le futur : il a pour tâche de sélectionner les traces d'un passé digne d'avenir alors que l'historien, qui sait son œuvre éphémère, glorifie le présent en exaltant le passé.<sup>72</sup>

Cet « ordre de l'archive » se cristallisa dans la mise en place d'un principe organisateur, devenu au cours du siècle la clé de voûte de la pratique archivistique française : le principe de « respect des fonds ». Élaboré dans les années 1830 par Natalis de Wailly (1805-1886) à la Section administrative des Archives du Royaume, il fut entériné par la circulaire du 24 avril 1841 relative au classement des archives départementales et municipales<sup>73</sup>. Ce principe soulignait le lien insécable unissant les documents à leurs « fonds », autrement dit aux institutions ou aux personnes qui les avaient initialement produites et conservées. L'historienne américaine Laura Jennifer Moore a démontré comment le travail d'élaboration de ce principe de classement reflétait une conception du temps historique qui insistait sur la construction organique des archives saisies au prisme de la continuité des institutions du peuple... tout en ménageant une place à part pour les archives dites « révolutionnaires<sup>74</sup> ». C'était rappeler clairement le « fort pouvoir d'historisation du document<sup>75</sup> » dévolu à l'archiviste. Dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la théorie des « trois âges des archives », distinguant archives courantes, archives intermédiaires et archives définitives, synonymes d'historiques, vint préciser encore ce pouvoir d'historisation de la valeur du document reposant sur les épaules des archivistes<sup>76</sup>.

---

<sup>71</sup> F. Hartog, *Régimes d'historicité*, op. cit.

<sup>72</sup> Bertrand Müller, « De l'archive au document. Remarques sur l'évolution des régimes documentaires entre le XIX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle », *Territoires contemporains, nouvelle série*, 2011, n° 2. Disponible en ligne : [http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/B\\_Muller.html](http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/B_Muller.html) (consulté le 23 août 2016)

<sup>73</sup> Denise Ogilvie, « La genèse de la théorie du respect des fonds: le classement par matières des archives administratives par Natalys de Wailly » dans Archivio di Stato di Firenze (éd.), *Archivi e Storia nell'Europa del XIX secolo. Alle radici dell'identità culturale europea*, Florence, 2002. Disponible en ligne : [http://www.archiviodistato.firenze.it/nuovosito/fileadmin/template/allegati\\_media/materiali\\_studio/convegni/europa/convegni\\_europa\\_ogilvie.pdf](http://www.archiviodistato.firenze.it/nuovosito/fileadmin/template/allegati_media/materiali_studio/convegni/europa/convegni_europa_ogilvie.pdf)

<sup>74</sup> Lara Jennifer Moore, *Restoring Order. The École des Chartes and the Organization of Archives and Libraries in France, 1820-1870*, Duluth (Minn.), Litwin Books, LLC, 2008, p. 105-154.

<sup>75</sup> Julie Lauvernier, *Classer et inventorier au XIXe siècle : administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier 1815-1903*, Université de Bourgogne, sous la direction de Philippe Poirrier, Dijon, 2012, p. 178. Disponible en ligne : <http://www.theses.fr/2012DIJOL009>

<sup>76</sup> Bien qu'elle n'ait été décrite que tardivement, en 1961, la théorie des « trois âges des archives » était déjà en germe au tout début du XX<sup>e</sup> siècle dans le projet de réorganisation des archives de France élaboré par Paul



Répondant aux nouvelles manières de penser les archives, les deux derniers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle furent riches en inventions technologiques destinées à encadrer les opérations de conservation, d'inventaire, de mise en fiches, de classement et de mise à disposition des documents pour les administrations et les érudits<sup>77</sup>.

Bertrand Müller a par ailleurs souligné le fait que, pour l'archiviste, il ne s'agit pas seulement de classer et de conserver, mais d'abord de raréfier à la fois les documents et leurs potentiels utilisateurs :

L'opération archivistique, d'un point de vue documentaire, est bien une opération de raréfaction avant d'être une opération de conservation : elle raréfie non seulement les documents, mais les utilisateurs (lois d'accès) moins nombreux et différents. Car contrairement aux fantasmes des historiens qui voudraient tout conserver, l'obsession des archivistes est de conserver non le moins, mais le nécessaire et le plus significatif, qui sera soumis à la lecture du plus grand nombre en fonction de lois particulières. Conserver, ce n'est donc pas accumuler, mais sélectionner par le biais d'une série d'opérations délicates<sup>78</sup>.

Cette opération de sélection et de tri des documents, indissociable du travail de l'archiviste, doit nécessairement être contextualisée dans le temps. La création de l'Agence temporaire des titres par la Convention par le décret du 7 messidor an II (25 juin 1794), à laquelle succéda en 1796 le Bureau du triage des titres, effectuèrent de nombreuses éliminations de titres « féodaux » dans le cadre de ce que l'archiviste des Archives de l'Empire Edgard Boutaric (1829-1877) dénonça dans un article resté célèbre comme le « vandalisme révolutionnaire<sup>79</sup> ».

Tendance à la destruction sous la Révolution française, tendance inverse à la préservation des fonds antérieurs à 1790, définitivement figés comme « clos » par les circulaires relatives à

---

Meyer, alors directeur de l'École des chartes. Cf. Paul Meyer, « Projet de réorganisation des archives de France », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1904, vol. 65, n° 1, p. 673-675. L'exposé de la théorie des « trois âges des archives » se trouve dans : Yves Pérotin, « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris*, octobre 1961, n° 20, p. 1-4.

<sup>77</sup> Ils ont récemment été explorés par Julie Lauvernier pour sa thèse de doctorat : J. Lauvernier, *Classer et inventorier au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

<sup>78</sup> B. Müller, « De l'archive au document. Remarques sur l'évolution des régimes documentaires entre le XIX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>79</sup> Edgard Boutaric, *Le vandalisme révolutionnaire. Les archives pendant la Révolution française*, Paris, V. Palmé, 1872. L'article parut initialement dans la *Revue des questions historiques*, de tendance réactionnaire.

l'organisation des Archives sous la Monarchie de Juillet<sup>80</sup>. Avant même la Révolution, les pratiques de tri et de sélection des archives n'étaient pourtant pas absentes, loin s'en faut, de la conception ancienne des archives comme arsenal de titres et de documents destinés à apporter la preuve d'une possession ou d'un droit. Selon Joseph Morsel, dès le Moyen Âge, certains types de documents furent systématiquement éliminés tandis que d'autres furent conservés de façon tout aussi systématique :

Si aujourd'hui nous avons des documents, ce n'est pas parce que les guerres, les incendies ou les souris ne les ont pas détruits, mais d'abord parce qu'on les a conservés et archivés, c'est-à-dire qu'un certain travail social a été accompli pour mobiliser durablement les énergies et des moyens pour le faire<sup>81</sup>.

Parallèlement, Olivier Guyotjeannin, dont les travaux ont profondément renouvelé notre connaissance de la « science des archives » au Moyen Âge, a montré que le phénomène de construction des sources historiques n'a pas débuté avec les grandes entreprises de publications érudites des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles mais procède en fait d'un processus de transformation du statut du document qui s'inscrit dans la longue durée de l'action juridique et de la mise en mémoire historique : un processus consubstantiel à la fois des modes de transmission documentaire (faisant jouer les tradition orale, manuscrite et imprimée) et des formes de l'action juridique dont l'acte écrit s'est imposé en Occident au fil du temps comme l'instrument incontournable<sup>82</sup>.

## V — PROBLÉMATIQUES DE RECHERCHE

---

Ces nombreux renversements de perspectives permettent d'éclairer d'un jour nouveau la question de la mémoire documentaire de la présence juive au sein des archives publiques françaises. Trois grands axes de recherche se dégagent ainsi :

---

<sup>80</sup> Au niveau départemental, dès 1821, tout tri ou élimination des fonds anciens, c'est-à-dire antérieurs à 1790, fut réglementairement interdit, interdiction répétée dans la circulaire du 24 juin 1844. Cf. Françoise Hildesheimer, « Une archivistique des manques ? », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1980, vol. 138, n° 2, p. 231-235.

<sup>81</sup> J. Morsel, « Du texte aux archives », art. cit.

<sup>82</sup> O. Guyotjeannin, J. Pycke et B.-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, op. cit., p. 326.

\_ Le premier axe problématique renvoie au processus de mise en archives des documents que l'on pourrait qualifier « d'intérêt juif » en s'interrogeant d'abord sur le sens-même de cette expression : parle-t-on ici uniquement de documents concernant exclusivement des personnes ou des groupes identifiés comme juifs par les autorités qui ont produit et/ou conservé cette pièce ? Inclue-t-on également des documents touchant « accidentellement » à des individus juifs disséminés parmi d'autres acteurs ? Cette question de l' « assignation » de documents se pose en outre à différentes échelles : celle du document évidemment, mais aussi celle de l'unité archivistique au sein de laquelle ce dernier se trouve inséré. Autrement dit, si la mise en archives est bien une opération de construction de catégories, ces documents relatifs aux Juifs se présentent-ils dans les dépôts d'archives de façon groupée ou au contraire isolée au sein des séries archivistiques ?

À ce premier groupe de questions, se greffe un second : pourquoi, au fond, trouve-t-on des documents officiels relatifs aux Juifs dans les dépôts publics d'archives ? Et pourquoi dans certaines séries archivistiques plutôt que dans d'autres ? Autrement dit, la présence *actuelle* de documents relatifs aux Juifs dans les archives publiques remontant pour certains au XII<sup>e</sup> siècle procède-t-elle d'un « miracle archivistique<sup>83</sup> » ou bien d'un « travail social » (pour reprendre la formule de J. Morsel), engagé sur la longue durée et amenant au tri et à une conservation à des fins stratégiques de ces pièces au sein des archives royales, seigneuriales, municipales et ecclésiastiques, devenues archives nationalisées en même temps qu'historiques après la Révolution ? S'il est vain de nier l'importance des destructions volontaires ou involontaires au fil des siècles, on se concentrera plutôt sur le souci qui a entouré la conservation de certaines pièces officielles touchant directement aux Juifs du royaume.

Dans cette perspective, on sera porté à accorder une attention particulière au basculement sous la Révolution française des catégories juridiques définissant le cadre légal de la présence juive sur le sol français et l'impact éventuel d'un tel basculement sur la manière de penser et de classer les documents sur les Juifs dans les dépôts publics. La loi du 27 septembre 1791 accordant la citoyenneté active aux hommes juifs résidant en France – en réalité, aux seuls Juifs ashkénazes, les Juifs séfarades du Sud-Ouest de la France et les Avignonnais ayant reçu confirmation de ces mêmes droits dès l'année précédente, par la loi du 28 janvier 1790 –, instaura une rupture dans le droit français faisant passer les Juifs du statut de déviants au regard de la loi du royaume, soumis à des lois spécifiques et à des privilèges particuliers, à

---

<sup>83</sup> Formule empruntée à Georges Weill, « Les archives du culte israélite en France » dans Danièle Iancu-Agou et Carol Iancu (éds.), *L'écriture de l'histoire juive. Mélanges offerts à Gérard Nahon*, Louvain, Peeters, 2012, p. 577-592. G. Weill l'emploie dans une perspective différente, toutefois.

celui de minorité religieuse, une fois que la déviance en matière de religion fût considérée comme sans fondement légal<sup>84</sup>. Dans quelle mesure une telle rupture juridique façonna-t-elle les pratiques de classement des documents relatifs aux Juifs, ceux relevant de l'ancien droit français, comme, incidemment, ceux relevant du nouveau droit hérité de la Révolution et de l'Empire ?

\_ Le deuxième grand axe problématique revient plus spécifiquement sur la question de la « mise en récit » de l'histoire des Juifs de France à partir des documents d'archives déposés dans les archives publiques. À quand peut-on faire remonter les premières tentatives d'écriture d'une telle histoire « archivistique » des Juifs de France ? Dans quelle mesure ce mouvement a-t-il accompagné un processus que l'on pourrait qualifier de nationalisation des sources de l'histoire des Juifs ? Ce mouvement de nationalisation toucha-t-il exclusivement les documents d'archives ou inclut-il les monuments littéraires ?

\_ Le dernier grand axe problématique revient sur une question qui traverse l'ensemble du processus d'historicisation de la présence juive en France : en quoi la politique a-t-elle façonné en France, tant le processus de formation des archives relatives aux Juifs, que celui de l'écriture de l'histoire des Juifs en France ?

Cette question fait écho à deux remarques formulées par deux historiens spécialistes des Juifs de France, l'une maintenant un peu ancienne, l'autre au contraire très récente.

La première est due à l'historien François Delpech (1935-1982), spécialiste de l'histoire des Juifs à l'époque contemporaine. En 1976, dans la contribution à un colloque sur les Juifs et la Révolution française co-organisé par Bernhard Blumenkranz et Albert Soboul, F. Delpech pointa le lien étroit entre l'état des traces documentaires laissées sur les Juifs et les politiques de surveillance des autorités françaises à l'égard des Juifs de France :

Jusqu'en 1789 et au-delà jusque vers 1815, les Juifs étaient généralement considérés comme un corps étranger, surtout dans l'Est. Les populations et les autorités les surveillaient et s'intéressaient à eux, au moins de temps à autre. Hostiles ou bienveillantes, ces manifestations d'intérêt ont laissé des traces. Nous disposons pour les dernières années de l'Ancien Régime, pour les débuts de la Révolution et pour la période impériale, de documents pas très nombreux, hétérogènes, mais assez bien

---

<sup>84</sup> S.A. Goldberg, « On the Margins of French Historiography: Once Again, the History of the Jews », art. cit., p. 50.

groupés dans les grandes séries révolutionnaires et impériales des archives publiques. Par contre, dès la fin de l'Empire et surtout après 1818, la surveillance se relâche, l'intérêt décroît, les documents deviennent rares. D'autant plus rares que les Juifs s'assimilent progressivement et ne font plus parler d'eux, à quelques exceptions près, jusqu'au réveil de l'antisémitisme dans les dernières années du siècle<sup>85</sup>.

Le propos de François Delpech résonnait peut-être des réflexions contemporaines de Michel Foucault, mentionnant, dans son célèbre texte sur la « vie des hommes infâmes<sup>86</sup> », le heurt d'existences à la fois obscures et infortunées, avec le pouvoir, rencontre dont les archives sont à la fois la trace et l'effet. De fait, le propos de F. Delpech, comme celui de Foucault d'ailleurs, rappelait que les archives ne se séparent jamais de l'idée d'une violence originelle : violence ou hostilité dont les archives portent la trace, redoublée par celle qui sourd du processus-même d'assignation administrative pré-construite par les catégories archivistiques<sup>87</sup>.

En 2016, l'historienne américaine Lisa Moses Leff, également spécialiste des Juifs de France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, notait au détour d'un dossier spécial à l'histoire des archives des Juifs en France :

Apprendre l'histoire des documents et des fonds que nous utilisons ainsi que des institutions qui les abritent est aussi utile qu'intéressant, parce que cette histoire continue d'avoir un impact sur notre conception du passé. C'est une nécessité particulièrement pour l'histoire des Juifs en France, car la politique a façonné le regroupement des papiers utiles à son écriture dans des fonds distincts<sup>88</sup>.

Lisa Leff pointait, comme déjà F. Delpech en son temps, l'importance des décisions politiques relatives à l'organisation du judaïsme français au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans le regroupement – mais aussi la dissémination – des papiers relatifs aux Juifs en des fonds

---

<sup>85</sup> François Delpech, « L'histoire des Juifs en France de 1780 à 1814 » dans Bernhard Blumenkranz et Albert Soboul (éds.), *Les Juifs et la Révolution française*, Toulouse, Privat, 1976, p. 3-4.

<sup>86</sup> Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes (1977) » dans Daniel Defert et François Ewald (éds.), *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 2001, vol. II. 1976-1988, p. 237-253. Cette approche a été par la suite reprise dans les travaux d'Arlette Farge, notamment dans *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, 354 p. et plus récemment, de Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000, 425 p.

<sup>87</sup> C'est en particulier le sens de la démarche développée par l'historienne américaine Ann Laura Stoler dans le contexte des *post-colonial studies*. A.-L. Stoler a travaillé sur les archives coloniales néerlandaises de Sumatra. Cf. Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009, 314 p.

<sup>88</sup> Lisa Moses Leff, « Histoire d'archives. Introduction », *Archives Juives. Revue d'histoire des Juifs de France*, semestre 2016, n° 49/1, p. 6.

distincts : archives de l'État naturellement, mais aussi archives issues des anciennes communautés juives, archives consistoriales provenant de l'activité des consistoires israélites, institutions publiques entre 1808 et 1905<sup>89</sup>, archives émanant de personnes privées, archives d'associations laïques enfin, dont la plus importante est l'Alliance israélite universelle, fondée en 1860.

## VI — LES « ARCHIVES JUIVES FRANÇAISES » : UN INTÉRÊT RÉCENT POUR LEUR HISTOIRE

---

Le destin de ces archives, souvent fédérées aujourd'hui sous le nom d'« archives juives », n'a attiré en France l'attention des historiens qu'assez récemment.

Si dès 1954, Simon Schwarzfuchs a présenté un tableau général de la situation des archives religieuses juives en Europe, moins de dix ans après la Seconde Guerre mondiale et le cortège des destructions et pillages d'archives qui furent opérés dans le sillage des armées allemandes<sup>90</sup>, ce n'est qu'à partir des années 1990 que le destin des « archives juives » est devenu un objet d'étude en soi. Le mouvement est parti semble-t-il de questionnements relatifs aux archives des Juifs d'Allemagne, premiers, chronologiquement parlant, à avoir été visés par la politique de pillage des biens culturels juifs orchestrée par les nazis, mais aussi, singulièrement, premiers à avoir fondé au début du XX<sup>e</sup> siècle un centre d'« archives juives » à Berlin<sup>91</sup>. La réflexion s'est ensuite étendue aux autres pays européens, à la faveur notamment de l'ouverture des archives à l'Est de l'Europe après la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989 et le retour des archives de Moscou, pour embrasser aujourd'hui les deux pôles majeurs des études juives dans le monde, dans une approche désormais transnationale : les États-Unis et Israël<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> G. Weill, « Les archives du culte israélite en France », art. cit.

<sup>90</sup> Simon Schwarzfuchs, « Les Archives religieuses juives d'Europe », *Archivum*, 1954, IV, p. 165-168. Sur la question du vol d'archives et des bibliothèques françaises par les nazis : Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, Paris, Payot, 2006, 270 p.

<sup>91</sup> Il s'agit du Gesamtarchiv der deutschen Juden (Archives centrales des Juifs allemands), fondé à Berlin en 1905. Le premier article à ma connaissance à avoir pris pour objet d'étude la question de la constitution d'archives juives, en l'occurrence celles des Juifs allemands ayant fui le nazisme, est celui de l'historienne américaine, Sybil H. Milton, « Lost, Stolen, and Strayed. The Archival Heritage of Modern German-Jewish History » dans Walter Schatzberg et Jehuda Reinharz (éds.), *The Jewish Response to German Culture: from the Enlightenment to the Second World War*, Hanover, University press of New England, 1985, p. 317-335. S. H. Milton fut également la directrice du Leo Baeck Institute à New York de 1974 à 1984.

<sup>92</sup> Le colloque organisé à Marburg en 2005 est le seul à avoir récemment embrassé l'histoire d'un large ensemble d'institutions archivistiques juives aux États-Unis, en Europe et en Israël : Peter Hönigmann et Frank M. Bishoff (éds.), *Jüdisches Archivwesen*, Marburg, Veröffentlichungen der Archivschule Marburg, 2007. Il avait été précédé, six ans plus tôt, par un premier colloque centré sur l'Europe : Jean-Claude Kuperminc et Rafaële

Quant au destin des archives juives françaises, elles sont au centre de la communication de l'historien et archiviste Georges Weill, prononcée lors du colloque de Marburg de 2005 : il s'agit de la seule à ce jour à envisager la question de façon aussi globale, retraçant aussi bien les vicissitudes des archives du culte israélite depuis la Révolution française que les enjeux – politiques, juridiques et dans une moindre mesure, historiographiques – concernant les archives juives françaises<sup>93</sup>.

## VII — BORNES CHRONOLOGIQUES DE L'ENQUÊTE

---

Celle-ci débute dans les années 1780, années qui voient monter une préoccupation pour la question de la « régénération » des Juifs en France. Ce moment peut être vu comme la première véritable tentative de nationalisation de l'histoire juive en France, et partant, des sources de cette histoire en construction.

À l'autre bout de l'arc chronologique, les années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale marquent un certain essoufflement de la recherche sur l'histoire des Juifs de France. Après une mise en silence forcée pendant les années de guerre, la reprise du chantier de l'écriture de l'histoire des Juifs en France au sortir de la guerre se fait sur de nouvelles bases méthodologiques et épistémologiques.

## VIII — PRÉSENTATION DU PLAN

---

Arditti (éds.), *Preserving Jewish Archives as part of the European Cultural Heritage. Proceedings of the Conference on Judaica archives in Europe, for archivists and librarians, Potsdam, 1999, 11-13 July*, Paris, Éd. du Nadir de l'Alliance israélite universelle, 2001, 239 p. Une thèse est actuellement en cours à l'Université de Californie (UCLA) sur les centres d'archives juives, par Jason Lustig, sous la direction de David N. Myers : « *'A Time to Gather': A History of Jewish Archives in the Twentieth Century*. D'après le descriptif présenté sur le site internet personnel du chercheur ([www.jasonlustig.com](http://www.jasonlustig.com)), cette enquête transnationale n'inclut pas la France. Elle se concentre en outre sur le XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>93</sup> Georges Weill, « Die jüdischen Archive in Frankreich » dans Peter Hönigmann et Frank M. Bishoff (éds.), *Jüdisches Archivwesen...*, *op. cit.*, p. 285-303. La traduction française des deux parties de l'article a fait l'objet de deux publications séparées : Georges Weill, « Les archives juives en France » dans Hélène Harter, Antoine Marès et Pierre Mélandri (éds.), *Terres promises. Mélanges offerts à André Kaspi*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 549-564 ; Id., « Les archives du culte israélite en France » dans Danièle Iancu-Agou et Carol Iancu (éds.), *L'écriture de l'histoire juive. Mélanges offerts à Gérard Nahon*, Louvain, Peeters, 2012, p. 577-592. G. Weill, archiviste-paléographe, a en particulier coordonné les opérations d'inventaire et de classement des archives de l'Alliance israélite universelle en 1959-1960, en vue de la préparation du centenaire de l'Alliance, en 1960, et fut conseiller scientifique pour le classement des archives du Consistoire central dans les mêmes années.

Le premier chapitre pose la question de la pesée quantitative de la production historiographique relative aux Juifs de France et des outils bibliographiques permettant de la mesurer.

Le plan adopte ensuite une logique chrono-thématique qui envisage successivement différentes « scènes d'archives<sup>94</sup> » croisant les problématiques de la mise en archives avec celles de l'écriture de l'histoire des Juifs en France.

Cette scansion fait émerger dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle deux pôles de référence autour desquels se structurent progressivement les mémoires, parfois contradictoires, de l'expérience juive en France. D'une part, c'est la rapide conquête du passé proche : la Révolution française, prolongée par les décrets napoléoniens donnant à l'israélitisme français ses institutions pérennes, les consistoires. Autour de cette séquence historique sont agrégés des textes érigés en monuments *juridiques* rappelant l'œuvre de régénération des Juifs de France (ch. II et III). D'autre part, c'est la reconquête plus lente et non moins conflictuelle d'un passé plus lointain : le Moyen Âge, autour duquel se disputent historiens et philologues juifs et chrétiens, et se « fabriquent » des sources en négatif et en positif de l'histoire des Juifs (ch. IV et V).

Les chapitres VI et VII déplacent doublement l'échelle d'analyse : depuis les dépôts d'archives parisiens vers les dépôts de province ; depuis les monuments et documents de papier vers les vestiges archéologiques, témoignages matériels des communautés juives médiévales installées sur le sol français. Ils font également intervenir d'autres acteurs : collectionneurs, amateurs, érudits et autres antiquaires mis au contact d'une mémoire locale de la présence juive saisie sur le mode de l'altérité.

Le chapitre VIII se projette dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et plus précisément dans le cercle des collaborateurs et correspondants de la *Revue des études juives*, principal organe, à partir de 1880, de diffusion de la recherche savante sur l'histoire des Juifs en France. Il examine, à partir des travaux érudits de son principal animateur jusqu'à sa mort en 1892, Isidore Loeb, la manière dont une certaine conception des sources de l'histoire des Juifs en France s'est forgée dans les colonnes de cette revue, dans un dialogue critique avec le monde de la recherche universitaire « généraliste ».

Le dernier chapitre envisage une ultime catégorie de pièces d'archives construites comme sources historiques : les archives des communautés juives. Ce déplacement en termes de typologie documentaire est aussi le signe d'un déplacement dans le temps : le Moyen Âge

---

<sup>94</sup> J'emprunte la notion de « scènes d'archives » à Philippe Artières, « Histoires d'archives », *Revue historique*, 2009, n° 649, p. 124.



est mis entre parenthèses au profit de l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). En marge, physiquement et intellectuellement, de la mémoire documentaire du Royaume et de la Nation, ce chapitre explore le projet historiographique porté par les auteurs ayant étudié ces sources au statut ambivalent entre privé et public, mais aussi entre sacré et profane.

## IX — PRÉSENTATION DES SOURCES

---

Le premier corpus consiste dans la production historiographique relative aux Juifs en France elle-même, sous sa forme imprimée et publiée : livres, pamphlets, brochures, mémoires de sociétés savantes, articles parus dans la presse israélite française. L'émergence de cette dernière se place sous la Monarchie de Juillet : les *Archives israélites de France*, d'une part, *L'Univers israélite* d'autre part, deviennent à partir des années 1840 les principaux organes de la presse israélite en France, affichant, pour les *Archives israélites* notamment, la double ambition d'apparaître comme un journal d'opinion et une revue d'érudition<sup>95</sup>. Le lancement en 1880 de la *Revue des études juives* marque un tournant dans la production historiographique sur les Juifs en France se traduisant par une très nette croissance des productions scientifiques sur ce thème.

Le deuxième corpus est constitué par des documents provenant des dépôts d'archives. Mes recherches dans les dépôts publics m'ont mené vers deux ensembles de documents, nettement distincts l'un de l'autre, en raison de leur nature propre. Le premier ensemble renvoie aux documents cités comme sources par les études mentionnées ci-dessus. L'exhaustivité en la matière n'était ni possible, ni même souhaitable : je détaille plus bas la méthode d'approche qualitative que j'ai choisi de suivre. Le second ensemble, pour lequel j'ai effectué des dépouillements plus systématiques, provient des « archives des Archives ». Aux

---

<sup>95</sup> Sur les *Archives israélites de France*, on renverra à l'étude assez datée de Béatrice Philippe, *Les Archives israélites de France de leur création en 1840 à février 1848 ou un Journal juif sous Louis-Philippe. Étude de mentalités*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977. Plus récemment, voir la thèse de Heidi Knörzer, « *Champion(s) de la même cause ?* » : la pensée des rédacteurs de l'*Allgemeine Zeitung des Judentums* et des *Archives israélites de France* entre Allemagne et France (1848-1914), Université de Paris III-Sorbonne nouvelle, Paris, 2011, 486 p. En 1869, un changement d'orientation est annoncé par un éditorial de son rédacteur en chef depuis 1862, Isidore Cahen, fils du fondateur de la revue : les thèmes religieux et littéraires (et sous-entendus, historiques) sont délaissés au profit des débats d'opinion. En réalité, comme l'a souligné Simon Schwarzfuchs, dès le milieu des années 1840, les ambitions affichées par Samuel Cahen, le fondateur de la revue, dans le domaine de l'érudition juive, avaient dû être remises au profit d'articles portant sur la vie communautaire et les débats relatifs à la réforme du culte. Voir Simon Schwarzfuchs, « Deux revues et une science : la *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums* et la *Revue des études juives* » dans Judith Olszowy-Schlanger et Simon Claude Mimouni (éds.), *Les revues scientifiques d'études juives. Passé et avenir à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la « Revue des études juives » [actes de la table ronde, Paris, 13-14 novembre 2002]*, Louvain, Peeters, 2006, p. 138.

Archives nationales, celles-ci sont conservées dans la partie de la série AB correspondant aux archives du Secrétariat des Archives nationales : elles forment un ensemble disparate du point de vue du contenu, mais néanmoins extrêmement précieux pour cerner les activités de mise en archives, de classement et d'inventaire opérées dans les différentes sections des Archives depuis l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le classement et l'inventaire de cette sous-série AB relative aux Archives du Secrétariat a été réalisé sous le Second Empire. Il témoigne d'une volonté de la part de l'institution de faire retour sur sa propre histoire, mais aussi de la part du gouvernement de sceller le discours historiographique sur les Archives elles-mêmes<sup>96</sup>. Je me suis concentré sur la Section ancienne (sous-série AB IX) dont les rapports mensuels des différents collaborateurs, donnent une image, susceptible d'être déformée par les ambitions et les visées propres de leurs rédacteurs, de l'ampleur du travail accompli dans les séries dites « historiques » du dépôt sur près d'un siècle<sup>97</sup>. Dans cette même série AB se trouve en outre une série de pièces permettant de déplacer la focale depuis l'institution vers ses usagers : sous les cotes AB XX et AB XXIIb, on trouve respectivement les registres de présence en salle de lecture publique depuis 1850<sup>98</sup> et les dossiers d'inscription de lecteurs des Archives nationales, contenant l'ensemble de leurs demandes et les réponses fournies par les archivistes. J'y ai procédé à des sondages sans prétendre là encore à l'exhaustivité.

Dans les dépôts d'archives départementaux, les pièces relatives à la gestion des archives, incluant les demandes de consultation ou de recherche remontées jusqu'à l'archiviste en chef, sont conservées dans la série T jusqu'en 1940, dans la série W après 1940<sup>99</sup>.

À l'interface entre l'institution et le public se placent les différentes générations d'outils de recherche produits par les archivistes en vue de faciliter les recherches, mais aussi de les orienter : inventaires, répertoires, fichiers manuels et autres index. Si le plus grand nombre de ceux que j'ai étudiés ont été publiés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et sont donc consultables à la Bibliothèque nationale de France, de nombreux autres n'ont d'existence que manuscrite et se trouvent dans les dépôts eux-mêmes. Si l'on excepte ici les inventaires d'archives

---

<sup>96</sup> Jennifer S. Milligan, « “What Is an Archive ?” in the History of Modern France » dans Antoinette Burton (éd.), *Archive Stories. Facts, Fictions, and The Writing of History*, Durham & London, Duke University Press, 2005, p. 159-183.

<sup>97</sup> Il s'agit des séries J (Trésor des chartes), K (Monuments historiques), L (Monuments ecclésiastiques) et M (Mélanges).

<sup>98</sup> La salle de lecture publique a été ouverte au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Soubise en 1843.

<sup>99</sup> Selon le cadre de classement en vigueur aux Archives départementales, la série T comprend les papiers des administrations départementales relevant des domaines suivants : Enseignement général, affaires culturelles, sports. La sous-série contenant les papiers des services des Archives départementales est cotée 3 T.

antérieurs à la Révolution française, bien souvent considérés comme pièces historiques<sup>100</sup>, la consultation des inventaires et des autres outils de recherche manuscrits produits depuis cette période est bien souvent compliqué par leur retrait des salles d'inventaire en cas de péremption des données qu'ils comportent. Quand ils existent encore et que leur consultation est rendue possible, ils constituent des témoignages essentiels sur les déplacements et les circulations éventuelles des documents d'une série à l'autre.

Entre la production historiographique d'une part, et les documents attestant des différentes opérations relatives à la mise en archives des documents d'autre part, un troisième corpus permet de saisir, par la main des érudits cette fois, le processus de constitution des archives en sources historiques. Il s'agit des archives personnelles des savants ayant consacré des études à l'histoire des Juifs en France. Ces archives de la recherche sont souvent très fragmentaires, fragiles en raison même de leur statut de littérature grise, « coincées » entre la publication scientifique et la source elle-même<sup>101</sup>. Les archives d'érudits juifs que j'ai dépouillées m'ont ramenés vers les deux principaux dépôts d'archives d'institutions juives françaises : la Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle et les Archives du Consistoire central<sup>102</sup>. Versés directement ou indirectement par les ayant-droits de ces érudits aux dépôts en question, ils forment des ensembles souvent très disparates, mêlant correspondances, fiches par centaines, carnets de prises de notes, brouillons d'articles, voire originaux d'actes anciens conservés par devers eux.

## **X — UN DERNIER MOT SUR LA MÉTHODE**

---

Avant de conclure cette introduction, il est nécessaire de préciser quelques points relatifs à la méthode d'analyse des sources.

L'identification des « sources » citées dans la littérature scientifique publiée m'a conduit à accorder une attention toute particulière aux « seuils » du texte historique dont la fonction principale est de prouver que celui-ci dit vrai et s'appuie sur des faits authentiques. Ces

---

<sup>100</sup> En particulier depuis l'instruction ministérielle du 25 août 1857 recommandant la conservation des anciens inventaires d'archives. Cf. Elio Lodolini, « Respect des fonds et principe de provenance. Histoire, théories, pratiques », *Gazette des Archives*, 1995, vol. 168, p. 201-212.

<sup>101</sup> Pour une approche contemporaine de la question des archives de la recherche et de l'instabilité de leur statut archivistique, voir : Bertrand Müller, « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques », *Genèses. Histoire et sciences sociales*, juillet 2006, n°63, n° 2, p. 4-24.

<sup>102</sup> Ont été principalement dépouillés à l'Alliance israélite universelle les papiers d'Isidore Loeb et d'Abraham Cahen et, aux Archives du Consistoire Central, les papiers de Paul Hildenfinger.

« seuils<sup>103</sup> » sont pour une part constitués, par ce que, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les auteurs d'ouvrages d'érudition nommèrent les « preuves ». Celles-ci prirent ensuite le nom de « pièces justificatives », selon une métaphore empruntée au monde judiciaire que Marc Bloch avait déjà relevée en son temps, et pour une autre part, par les notes de bas de page ou de fin de volume selon les époques et les modes éditoriales.

Dans *L'écriture de l'histoire* (1975), Michel de Certeau parlait déjà à propos des textes produits par les historiens de « texte[s] feuilleté[s], dont une moitié, continue, s'appuie sur l'autre, disséminée, et se donne ainsi le pouvoir de dire ce que l'autre signifie sans le savoir<sup>104</sup> ».

Plus récemment, l'historien Anthony Grafton a proposé une lumineuse histoire de la note de bas de page dans laquelle il a reconstitué la généalogie complexe et enchevêtrée de cette pratique érudite dont les origines remontent aux juristes de la Renaissance<sup>105</sup>. Surtout, A. Grafton a réinscrit l'histoire de la note de bas de page dans une perspective socioculturelle, en montrant comment celles-ci servent bien souvent des objectifs autres que seulement de certification ou d'authentification de la démonstration proposée : par le jeu des travaux cités, elles affichent des filiations intellectuelles revendiquées, des réseaux de correspondants, mais peuvent aussi défier ou contester des autorités.

Les notes de bas de page révèlent de façon parfois substantielle les conditions matérielles dans lesquelles se sont effectuées les recherches : facilité d'accès aux documents, étendue des dépouillements accomplis, lacunes constatées. Pour les besoins de mon enquête, elles livrent également un dernier type de renseignements précieux : le rattachement des documents d'archives aux institutions ou aux personnes en charge de leur conservation.

Quant aux documents d'archives eux-mêmes (et de manière moins systématique aux ouvrages de bibliothèques), l'attention a été attirée sur les indications portées sur les pièces elles-mêmes, signalant les opérations de classement : estampilles, cotes barrées, titres surajoutés, analyses placées au dos ou en marge, annotations diverses, et encore traces matérielles portant le témoignage des différents états du document en question. Pour certaines d'entre elles (estampilles, cotes), ces marques renvoient à la propriété du document. Pour les

---

<sup>103</sup> J'emprunte l'expression de « seuils » à Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Éd. du Seuil, 1987, bien que ce dernier n'accorde aucune place à la note de bas de page « historique » dans son inventaire des éléments entourant le texte (d'où le terme de paratexte, synonyme de celui de seuil chez l'auteur). De manière générale, les textes scientifiques n'entrent pas dans le champ d'investigation du théoricien du littéraire.

<sup>104</sup> M. de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, *op. cit.*, p. 130. Voir à ce sujet le commentaire très éclairant de Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Nouvelle éd. revue et augmentée., Paris, Albin Michel, 2009, p. 347-348.

<sup>105</sup> Anthony Grafton, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, traduit par Pierre-Antoine Fabre, Paris, Éd. du Seuil, 1998, 224 p.

autres, elles fournissent de précieux renseignements sur la variabilité du sens ou de la valeur qui furent historiquement assignés à ceux-ci.

Enfin, ma recherche d'identification des marques d'archivage s'est confrontée à une difficulté qui est tout sauf anecdotique : l'effacement conscient de ces mêmes traces par des archivistes et les bibliothécaires. Celles-ci apparaissent à leurs yeux comme susceptibles de perturber le sens des documents ainsi restitués dans une forme de pureté historique. Mais l'effacement des traces, notamment celles renseignant sur la propriété des documents peut aussi, en toute dernière analyse, avoir une autre cause que je ne toucherai pour ainsi pas dans le cadre de ce travail : celle consistant à vouloir subtiliser les documents<sup>106</sup>.

---

<sup>106</sup> Lisa Moses Leff, *The Archive Thief. The Man Who Salvaged French Jewish History in the Wake of the Holocaust*, Oxford, Oxford University Press, 2015.



